

Comte Yves de BOISBOISSEL

Comment naît une ville

HISTOIRE

DE

Saint-Nicolas-du-Pélem



IMPRIMERIE DUMAS — SAINT-ETIENNE

1967

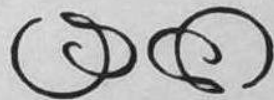
Comte Yves de BOISBOISSEL

Comment naît une ville

HISTOIRE

DE

Saint-Nicolas-du-Pélem



AVANT-PROPOS

Cette brève étude sur l'histoire de Saint-Nicolas-du-Pélem n'offre peut-être qu'un intérêt : celui d'avoir été composée en grande partie d'après nos archives de famille et sur documents originaux.

Quelques données d'histoire locale ont été puisées dans le Bulletin paroissial de Saint-Nicolas-du-Pélem publié de 1922 à 1925 par M. l'abbé Joseph Noël, alors vicaire à Saint-Nicolas, présentement recteur de Plounevez-Quintin, et dans le « Kannad ar Pelem », du très regretté M. le chanoine Loyer, curé-doyen de Saint-Nicolas.

Rendons avec reconnaissance à César ce qui lui appartient.

Y. B.
1951

NOTA. — Cette seconde édition paraît après le décès de l'auteur. Le texte original a été respecté. Les changements survenus depuis 1951 appartiennent à l'actualité, et seront aisément identifiés par les lecteurs qu'intéresse l'histoire de notre ville.

CHAPITRE I

Les temps anciens. -- Le moyen âge

Il est un peu hasardeux de plonger dans la nuit des temps pour y trouver quelque indication concernant notre petit coin de terre : les documents écrits ou cartographiques font évidemment défaut. On en est réduit à des généralités, ou à des hypothèses.

Au surplus, que connaissons-nous de la Basse-Bretagne avant l'occupation romaine ?

Nous sommes une branche, la branche brittonique, des Celtes, venus d'Asie occidentale par l'Europe centrale, passés dans l'île de Bretagne (l'Angleterre actuelle), et, de là, en Armorique du v^e au vii^e siècle après J.-C., l'autre branche, demeurée sur place, ayant donné les Ecossais, les Irlandais et les Gallois, nos frères de race. Quelle langue parlaient les Armoricains avant que les Bretons, venus s'installer dans leur péninsule, y aient apporté la leur propre, qui est la nôtre ?

Ils usaient sans doute, sur les côtes et dans l'ouest, d'un idiome celtique et d'une langue gallo-romaine dans la partie est de la Bretagne, sans que nous puissions donner plus de précisions à ce sujet.

Ce que nous nommons l'Argoat devait être peu habité, couvert de forêts que les moines, compagnons de ceux qui sont devenus les Sept Saints de Bretagne et fondateurs d'abbayes, défrichèrent peu à peu.

Quelques menhirs (1), celui du Coat-ar-c'hastel, en Saint-Nicolas, celui du cimetière de Sainte-Tréphine, curieusement cannelé et orné de caractères inconnus, ceux du Vieux Resto, en Canihuel, ne sont que des témoins muets d'une civilisation disparue qui n'a pas survécu à la domination romaine, à la féroce destruction de tout ce qui était celte par ces implacables « occupants » (2).

Sur cette emprise romaine, dans le cadre géographique précis auquel nous nous limitons forcément, peu de données également. Les conquérants, ayant compris l'importance géographique et stratégique de Carhaix (Vorganium ou Vorgium), qui est encore aujourd'hui

(1) Nous n'avons certes pas la prétention de faire ici un cours de protohistoire, mais nos lecteurs ne nous en voudront pas de préciser les idées actuelles sur les monuments mégalithiques. Le *menhir* (pierre longue, pierre dressée) isolé représenterait un dieu : c'est la forme tout primitive et stylisée de la statue. Le *dolmen* (traduction mal orthographiée de « table de pierre ») est un monument funéraire. Le *cromlec'h* (lieu, dispositif circulaire), où, fréquemment, l'alignement de deux menhirs déterminés donne la direction du soleil levant au solstice d'été ou à l'équinoxe du printemps, renaissance de la vie dans la nature, serait une sorte de calendrier astronomique. Il atteste la vénération de la terre nourricière et du soleil qui lui donne vie et fécondité.

(2) Comportement de César vis-à-vis des Vénètes vaincus : « César, (c'est de lui-même qu'il parle) fit mettre à mort tous les chefs et vendit le reste du peuple à l'encan » ...Sans commentaires !

d'hui un centre de rayonnement de voies de communication, avaient relié cette place à Aleth, près de St-Malo, par une voie romaine qui, dans notre secteur, passe à la Picardie, à Kroaz Soudarded (3) (Croix des Soldats dont le nom perpétue peut-être la tradition extrêmement ancienne d'un combat), à Ker-c'hulun, au Pelinec (4). On a retrouvé à Maël-Carhaix une borne milliaire datant du règne de l'Empereur Septime Sévère (193 à 211 ap. J.-C.).

Les procédés tactiques des Romains étaient ceux-là même que nous avons appliqués à la pacification et à la sûreté de notre empire colonial : se garder par le mouvement, grâce à un dispositif de réserves auxquelles un réseau de voies de communication protégées par des postes — nous dirions aujourd'hui

(3) Cette voie se prolongeait de Carhaix vers Douar-nenez et le Cap par Troguer (le tour de ville) où les Romains demeurèrent jusqu'au III^e siècle après Jésus-Christ. Il y a cent ans encore les pêcheurs de Plogoff et du Cap Sizun utilisaient des monnaies anciennes qu'ils trouvaient dans les ruines d'une cité romaine. De celle-ci serait née la légende de Ker-Is, entre Troguer et les marais de Laoual, submergée au V^e siècle par l'effet des assauts répétés d'une mer toujours très dure contre la côte de la région du Raz de Sein. Les vestiges de la voie en question furent longtemps baptisés Hent-Ahès, le chemin d'Ahès, ou Dahut, dont le rôle légendaire est bien connu.

(4) Il n'est pas du tout certain qu'il faille voir l'emplacement d'un poste romain sur la butte entourée d'un fossé profond que contournaient, près de la chaussée de l'étang du Pelinec, la route de Canihuel, et que les travaux de rectification sont en train d'éventrer. Cette butte a pu porter un ouvrage de défense, en bois ou en terre, postérieur à l'occupation romaine et destiné à un autre objet.

des blockhaus — procure la mobilité nécessaire aux interventions rapides.

Il semble bien qu'un autre axe routier, sud-nord celui-là, Vannes-Gouarec-Guingamp, traversât notre région par Bothoa et le Rossil, où l'on a voulu voir les restes d'un camp romain, axe protégé à distance, comme le précédent, par un poste placé au Siloux. Pour ce dernier du moins, une précision : des fouilles entreprises il y a une soixantaine d'années ont mis au jour un angle de mur maçonné.

Du moyen âge, peu d'éléments, et pour cause. Saint Yves, se rendant de Tréguier, où il était Official, c'est-à-dire magistrat religieux de l'évêché, dans le centre de la Basse-Bretagne, serait passé à Rest-Guervenno, où son lit est conservé, et sans doute aussi à Kergroaz, tout à côté.

Du XVI^e siècle à la Révolution. — Le Pellen

Le rideau commence à se lever aux xv^e et xvi^e siècles. Le château de Beaucours, l'église de Saint-Nicolas, alors chapelle privée de la famille du Pellen, dont nous reparlerons longuement, la chapelle de Saint-Eloi, plus tard celle du Ruellou, sortent de terre, et Bothoa commence sa carrière.

Bothoa — ou mieux Botoha, suivant l'orthographe ancienne, — était, avant la Révolution une paroisse importante du diocèse de Cornouaille, lequel s'étendait alors fort loin dans l'intérieur de la Basse-Bretagne, à l'est jusqu'au cours de l'Oust qui passe entre Corlay et Quintin, à 25 km seulement de Saint-Brieuc. Notre région comptait, en effet, dans la haute Cornouaille, Kerne Uhel. Quant à l'importance du bénéfice de la cure, c'est-à-dire des recettes brutes, et non pas nettes, bien entendu, Botoha se classait immédiatement après Crozon dans les paroisses du diocèse. S'y rattachaient les trêves de Lanriuen (Lanrivain), Kerien, Canihuel et Ste-Tréphine (1). Elle était attri-

(1) Magoar était une enclave de l'évêché de Dol !

buée au concours, et il fallait, en principe, pour y être nommé, posséder le titre de docteur en Sorbonne. Le recteur y était une manière d'évêque au petit pied (on l'appelait le



Ancienne église de Botoha, démolie en 1894

deuxième évêque de Cornouaille), ayant sous ses ordres un vicaire principal et dirigeant, pour l'ensemble de la paroisse, trente à quarante prêtres, dont cinq ou six pour Botoha

même. La cure rapportait à son titulaire — qui avait, il est vrai, de lourdes charges — 12.000 livres par an. Si l'on se base sur la valeur en 1789 de la livre tournois, très sensiblement à la parité du franc-or qui l'a remplacée, et sur celle du napoléon-or de fin 1951, environ 4.500 francs-papier, soit 225 francs-papier pour un franc-or, les 12.000 livres précisées représentent 2.700.000 fr.

D'un autre côté, en prenant comme référence de comparaison le prix des denrées et les salaires en 1789, que nous avons pris soin de relever, ces mêmes 12.000 livres représenteraient à peu près 10 millions de notre monnaie actuelle... Ce qui prouve, en passant, que le chiffre des salaires et le prix des denrées ont plus monté depuis 160 ans que n'a baissé la monnaie.

Ces comparaisons sont d'ailleurs assez factices.

Notons que, malgré son importance géographique, Botoha ne possédait pas de presbytère, bien que Jacques de Rimaison eût déjà, vers 1600, offert le terrain nécessaire, et, plus tard, malgré les efforts tenaces de l'abbé de Poilley pendant ses 34 ans de rectorat (1745-1779). Les recteurs logeaient, soit au Pélem, comme Messire Grégoire Raoult (2) qui y reçut, en 1682,

(2) Messire Grégoire Raoult, directeur de Botoha à 28 ans et chapelain de Monsieur, frère du roi Louis XIV, était un homme éminent, qui fut d'abord, peut-être en raison de sa jeunesse, pour une charge pareille, assez peu apprécié de ses paroissiens. Ceux-ci ne tardèrent pas à revenir sur leur hâtive appréciation et le défendirent ensuite contre des médisances injustifiées.

Il était l'homme de confiance, pour la gestion de

Klod Allen après l'apparition miraculeuse de la Vierge Marie qui aboutit à la construction de Notre-Dame du Guiaudet, et comme l'abbé de Poilley — soit au Kerhuel comme Messire Gillard de Larc'hantel, fusillé à Vannes, à 70 ans, par les troupes Républicaines, en même temps que Mgr de Hercé, évêque de Dol, après l'affaire de Quiberon en 1795.

Au temporel, Botoha dépendait — mouvait, comme on disait alors, — de la baronnie de Quintin (duché de Lorges, évêché de Saint-Brieuc), elle-même détachée au XIII^e s. du comté de Goëlle (évêché de Tréguier), alors que, dans le domaine ecclésiastique elle relevait de l'évêché de Cornouaille à Quimper. Il y a là une assez curieuse discrimination. Il faut dire que, sur 28 paroisses de la baronnie de Quintin, 10 dépendaient de l'évêché de Saint-Brieuc, tout proche, et 18 de celui de Cornouaille, fort éloigné. Les mouvances d'ordre temporel ne s'adaptaient donc pas néces-

la seigneurie du Pelinec, de Mgr Daniel de Francheville, ancien avocat général au Parlement de Bretagne, ordonné prêtre en 1682, plus tard évêque de Périgueux, et qui, détail curieux, conserva pendant huit ans après son ordination la charge d'avocat général avant de la passer à son frère Pierre. Mgr de Francheville fut un prélat éminent et un grand charitable. C'est lui qui, le 5 mai 1695, fit don à la paroisse, moyennant quelques prières pour lui et sa famille, du terrain de la chapelle du Guiaudet, y compris la superficie nécessaire au déroulement de la procession déjà importante trois ans après l'apparition miraculeuse.

La chapelle de Saint-Eusèbe et le domaine appartenaient à la famille de Francheville (voir annexes).

sairement aux limites des juridictions d'ordre spirituel (3).

A un échelon plus immédiat, la paroisse de Botoha était partagée entre la seigneurie de Beaucours (pour la plus grande partie) et celle du Pelinec.

Un certain nombre de droits et privilèges étaient alors attachés à la possession d'une seigneurie. Dans le cas particulier, Claude-Hyacinthe Loz de Beaucours (nous reparlerons plus loin de cette famille) jouissait, pour Botoha et pour sa trêve de Lanrivain dont il était déclaré « patron et fondateur », du droit de présenter le titulaire de l'église, du droit d'en-feu (inhumation dans le temple même), de banc et « d'accoudoir », du privilège d'avoir ses

(3) Nous ne saurions, sans sortir du cadre de cette étude volontairement limitée au pays de Saint-Nicolas-du-Pélem, donner ici même un aperçu des très nombreuses abbayes qui couvraient littéralement la Bretagne d'un réseau serré. Signalons seulement dans nos environs les plus immédiats celles de Coat-Malouen (fondée en 1142 par Alain Le Noir, de la maison de Penthievre, père de Conan IV, duc de Bretagne), de Bon-Repos et de Langonnet, qui suivaient la règle de Saint Bernard. L'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp était aux Augustins.

Des chapelles qui parsèment notre pays et offrent de si précieux témoignages du passé, il est question çà et là, au long de ces pages. Signalons en outre que sur la voie romaine dont nous avons parlé, entre Kroaz Dom Heri et Garzolès, fut édiflée au xv^e siècle une chapelle dédiée à Saint Hervé, l'homme courageux qui avait tenu tête au terrible Comore, meurtrier de sa femme la douce Triphyna (Tréphine). Rien ne subsiste aujourd'hui de l'édifice, pas même une fameuse « pierre sonnante » qui existait encore en 1735.

Et puisque nous sommes sur ce chapitre religieux, rappelons que l'ancienne Bretagne se partageait en neuf évêchés : Saint-Malo, Dol (groupés en un seul à

armoiries « aux maîtresses vitres », enfin du droit aux prières nominales.

Les terres de la seigneurie du Pelinec s'étendaient sur les deux rives du Sulong, sur la Picardie, sur Saint-Eusèbe et sur Coat-Coustronnet (aujourd'hui Guiaudet), qui, comme Saint-Eusèbe, appartenait depuis 1680 à la famille de Francheville.

Les premières indications historiques certaines que nous trouvons sur Saint-Nicolas sont évidemment celles qui se rapportent au manoir du Pélem, puisque la vieille maison d'où le village a tiré son nom est, de loin, la plus ancienne de l'agglomération.

Il a existé une famille du Pellen (orthographe ancienne, plus conforme à la morphologie bretonne que la forme francisée Pélem). Pellen, on le sait, signifie en breton pelote, pelote de fil. Bien qu'il convienne d'être très prudent dans ces essais de rapprochement, on peut penser que ce nom se rattache à un privilège, ou plutôt à une redevance, plus symbolique évidemment que lucrative, perçue annuellement, dans maintes régions, par les possesseurs de chapelles, sous forme d'une pelote de fil ou de chanvre. Cette redevance demeura, longtemps après la disparition de la famille, attachée à la chapelle du manoir, devenue en

la réorganisation concordataire de 1802), Saint-Brieuc et Tréguier (id.), Léon à Saint-Pol et Cornouaille à Quimper (id.), Rennes, Vannes et Nantes.

Comme pendant, dans l'ordre temporel, à ces neuf juridictions d'ordre spirituel, neuf baronnies : Avaugour, Léon, Fougères, Vitré, Châteaubriant, Ancenis, Retz, La Roche-Bernard, le Pont (Pont-Château ou Pont-l'Abbé). Il faut toutefois noter que, selon Dom Lobineau et, après lui, M. de la Borderie, ces baronnies n'auraient été que « légendaires ».



Manoir du Pélem (1622)



Saint-Nicolas-du-Pélem : Fontaine Saint-Nicolas

1870 église paroissiale de Saint-Nicolas. Les comptes de 1812 à 1817 mentionnent le « fil d'offrande vendu 6 fr. la livre pour le compte de la chapelle ».

Celle qui nous intéresse ici s'éteignit, ou plutôt se fondit au xv^e siècle dans la famille Jourden, qui conserva les armes du Pellen et le droit de péage au pont Pezre (ou Per) sur le chemin de Botoha. La trace des Jourden apparaît, au xv^e siècle. Dans la « montre » (revue des gens de guerre) de 1481, Guillo (Guillaume) Jourden figure comme écuyer « seigneur du Pellen ». Un « aveu » (reconnaissance de vasselage et de dépendance juridictionnelle, avec état descriptif des domaines à l'occasion), un aveu du Pellen à Quintin est rendu en date du 24 novembre 1485 par demoiselle Catherine du Pontcallec, mère d'Yvon III Jourden. Le 15 mars 1540, cet Yvon Jourden, époux de Catherine de Rostrenen, fait lui-même « aveu au comte de Quintin pour le Pellen et dépendances, pour les moulins de Pen-allan et du Guellec, pour les seigneuries lige et de ramage, pour un droit de juridiction qui s'exerce par jour au bourg de Botoha, et pour un droit de péage qui se lève au Pont Per ». Quintin, était une juveigneurie (apanage d'un cadet) de la baronnie d'Avaugour. Corlay, au contraire, était une juveigneurie de la vicomté, puis duché de Rohan.

Notre Yvon Jourden, qui, en 1543, était « vieil, caduc et impotent », avait marié sa fille aînée Jeanne à Yvon de Quélen (ou Quellen), seigneur de Crec'holem (4) et de Saint-

(4) Quélen : une des plus anciennes maisons bretonnes. Devise : En peb amzer Quelen : en tout temps

Bihy, demeurant au manoir de Saint-Bihy avec son père. A la montre du pays de Goëlle, en 1543, Yvon de Quélen s'était présenté à la place de son vénérable et chancelant beau-père, qui, par conséquent, ne devait pas avoir de fils, et avait présenté pour lui « deux archers bien montés et armés pour archers ».

En 1549, Françoise Jourden épousa Raoul de Quélen : il y eut donc une double alliance entre les deux maisons, et la première, par les filles, se fonda dans la seconde (branche de Saint-Bihy). La terre du Pellen, et, naturellement le manoir, passèrent, en conséquence, aux Quélen.

En 1646 nous trouvons un contrat d'acquêt par Gilles de Quélen « de plusieurs tenues, au Danoëdel, au bourg de Botoha, à Kergrist-an-lan, à Colledic, et d'une rente foncière sur le moulin de Messemau (sic) appartenant à Gilles du Boisbouëxel ». Rencontre curieuse, puisque le Pélem ne devait passer que deux cents ans plus tard dans la famille de Boisboissel, dont le chef vivait, en 1646, au manoir du Fossé-Raffray, en Trégomeur, fort loin, surtout pour l'époque de la Cornouaille. En 1583, déjà, on trouve un bail à convenant « fourni » par le seigneur du Fossé-Raffray, à Alain Chevance

Quélen. En réalité, il y a là une sorte de jeu de mots, puisque le houx (en breton *quelen*) est toujours... *quelen*, c'est-à-dire vert. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'origine des noms propres de notre Bretagne.

(5) Le château de Corlay date au moins du xv^e siècle. La tour proche du portail s'appelait la Tour des Amours. C'est à présent la gendarmerie : tout évolue.

« voisin du Pellen ». Il y avait vraiment prédestination... (6).

Le Pellen resta 150 ans la propriété des Quélen-Saint-Bihy avant de passer en 1662 aux Bréhant, par le mariage de Louise de Quélen, fille de Gilles et de Renée du Halgouet, avec Maurille de Bréhant, comte de Mauron et de Plélo.

Cette illustre maison de Bréhant (ou Bréhand, ou Bréhan), connue dès 1080, admise aux honneurs de la Cour en 1768, qui s'enorgueillissait de cette fière devise : « Foy de Bréhant mieux vault qu'argent », une de celles qui ont le mieux servi la Bretagne et la France dans la magistrature et dans l'armée, est surtout connue dans la personne de Louis-Robert-Hippolyte, comte de Plélo, colonel des Dragons de Plélo, ambassadeur du roi en Danemark. Luttant par ordre pour Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, élu roi de Pologne, il se jeta audacieusement en 1734, avec 2.000 Français, sur la place de Dantzig investie par 30.000 Russes et s'y fit tuer, à 35 ans, à la bretonne, c'est-à-dire sans reproche et sans peur, « pour

(6) Près de Saint-André existait un manoir noble appartenant à la famille Le Long qui se fonda en 1618 dans la nôtre par mariage de Jeanne Le Long avec Jacques de Boisboissel (du Fossé-Raffray). Les Le Long avaient des droits honorifiques dans l'église de Botoha.

Il demeure — ou il demeurait encore il y a 30 ans — dans le hameau de Saint-André, plusieurs maisons ayant pu être des manoirs nobles, ou construites avec des pierres provenant d'un manoir. A l'entrée de l'une d'elles se voient les restes d'un grand porche de pierre, avec deux piédroits de granit d'environ 2 m. 50 de haut que l'on ne rencontre jamais dans de simples maisons de ferme. L'un deux git à terre, brisé.

le bien du service ». Il avait seize coups de baïonnette dans le corps et la jambe brisée par un coup de feu. Bon sang ne peut mentir !

La fille de cet héroïque soldat épousa Emmanuel Armant du Plessis de Richelieu (7), duc d'Aiguillon, Pair de France, commandant en chef la Province de Bretagne et lieutenant-général du comté Nantais, de 1753 à 1766 ; ministre en 1771, destitué et exilé par Louis XVI à son avènement en 1774.

Ce duc d'Aiguillon, bien qu'il résidât fort loin de notre Cornouaille, à Rennes, en Breiz-Uhel, nous intéresse tout de même dans une large mesure. C'est à lui qu'on doit ce que nous appellerions aujourd'hui un plan d'équipement routier. Il avait fait tracer un vaste réseau de « grands chemins », comme on disait alors ; entre autres la grande rocade sud-nord de Vannes à Guingamp par Pontivy, Mûr, Corlay, Coat-Mallouen, l'Etang Neuf et Saint-Adrien, qu'on appelait encore dans notre enfance la « route du duc d'Aiguillon ». Son tracé, à peu près rectiligne, ne s'embarrassait guère des pentes : témoin le profil entre Neulliac et Mûr ; témoins aussi — les anciens du pays s'en souviennent — les impressionnantes côtes de Sainte-Marie et de l'Etang Neuf, si dures aux chevaux et aux cyclistes avant la rectification tardive de 1902 entre la Clarté et le Pont de Clef.

L'avisé Commandant en chef n'eut qu'à se louer de sa propre prévoyance, puisque c'est, dit-on, grâce au développement de son réseau

(7) La mère du duc d'Aiguillon était fille de Françoise du Plessis, sœur du grand Cardinal.

routier qu'il put amener rapidement les renforts nécessaires pour contre-attaquer et rejeter à la mer les troupes anglaises débarquées à Saint-Cast en 1758, pendant la guerre de Sept Ans.

La médaille avait son revers, il faut le reconnaître : l'entretien des « vieux grands chemins », de bourg à bourg, incombait aux riverains. Comme il y a, en général, peu de volontaires pour ce genre d'exercices, on y allait « en corvée », comme au régiment, et ces corvées pesaient lourdement sur les paysans, d'autant que les « préposés » — nous dirions à présent les conducteurs de travaux, — insoucieux d'aller recruter ailleurs une main-d'œuvre peu empressée, et, au surplus, munis d'ordres de réquisition en blanc, ne se faisaient pas scrupule d'envoyer ces malheureux travailleurs sur des chantiers parfois très éloignés de chez eux. Outre une pièce officielle : les Remontrances du Parlement de Rennes en janvier et mars 1764 à ce sujet, nous avons retrouvé dans nos archives des documents édifiants sur la question. En 1780, M. Ruellan du Créhu écrit que « les gens sont écrasés par la corvée d'entretien des grands chemins » (8).

Et pour quel résultat ! Quatorze ans plus tôt, en 1766, il mandait déjà du Pélem à Nicolas de Beaucours : « Les chemins sont si dif-

(8) Une des demandes les plus instantes formulées dans les « cahiers » présentés aux Etats Généraux de 1789 porte sur la suppression de la corvée des grands chemins et son remplacement par une redevance supportée par les propriétaires des trois ordres (clergé, noblesse et tiers-état). C'est l'origine de nos prestations.

ficiles, en raison du mauvais temps, que je me détermine à faire à pied le voyage de Saint-Nicolas à Saint-Illan », (soit douze lieues au moins). Le 11 mars 1783, il signale que « un exprès et son guide ont eu peine à parvenir au château de Kerampuil, en Plouguer, près de Carhaix », et qu'ils ont trouvé de si mauvais chemins et des eaux si grosses qu'ils ont été obligés de tirer bas et souliers en différents endroits ».

En 1794, Cambry (9), délégué du département du Finistère pour y faire l'inventaire des richesses artistiques échappées aux destructions de la Terreur, note : « Les chemins sont impraticables dans l'hiver. Les voitures s'y brisent, les chevaux, les bœufs, les hommes y sont tous les jours estropiés. J'ai passé des mares où mes chevaux étaient à la nage, j'étais dans l'eau jusqu'à la poitrine... »

Ce duc d'Aiguillon nous intéresse encore un peu, nous Pélemois, d'un point de vue plus immédiat. Il était, nous l'avons dit, propriétaire du Pélem, et ne dédaignait pas, malgré ses hautes fonctions et lourdes charges, de surveiller la gestion de ses biens puisque le rentier du Pélem de 1762 porte : « M. le duc d'Aiguillon ne veut pas qu'on passe en son nom aucune ferme ni baillée sans ses ordres ». Il est bien certain que le séjour dans le vieux manoir rustique, au centre d'un hameau de vingt maisons perdu au fond d'un pays des-

(9) Ce Cambry, président du district de Quimperlé, bon républicain à l'époque, devait mourir préfet de l'Empire. Témoin précis et véridique, sinon toujours complet, il note, au cours de sa tournée d'inspection : « Je marche sur des décombres ».

servi comme nous l'avons dit, devait moins le tenter et le satisfaire que le somptueux hôtel de Rennes et surtout les splendeurs de Versailles. Nous croyons pourtant savoir qu'il y est venu au moins une fois, et nous lui sommes vraiment bien obligés de la peine. Le Gouverneur de Bretagne au Pélem, il y a deux cents ans, c'était quelque chose comme le Président du Conseil venant à Botoha en 1880 !

Du duc d'Aiguillon et de Louise de Bréhant, sa femme, le Pélem repassa à l'oncle de celle-ci, Bihy de Bréhant. C'est ce dernier qui, par contrat du 7 octobre 1785, céda « la terre, fief et seigneurie du Pellen », pour 137 000 livres, à Hippolyte-Louis-Marie Loz de Beaucours, l'arrière-arrière grand-oncle de l'auteur de ces lignes, dont il sera longuement question plus loin.

Mais ici, avant de quitter pour un moment, l'antique maison, une précision s'impose. Ce manoir du Pélem, dont nous nous excusons de parler si abondamment — mais ne sommes-nous pas tous un peu nés à son ombre ? — de quand date-t-il ?

Le bâtiment actuel porte une pierre marquée 1622. Le style est bien, en effet, Henri IV-Louis XIII (10). Le type de construction, vaste, confortable pour l'époque... sinon pour la nôtre ! répondait assez à cette euphorie, à cette reprise du goût de vivre, à cette recherche

(10) Un des magnifiques hêtres abattus en septembre 1951 dans le parc du Pélem comptait 310/315 ans. Il était donc né sous Louis XIII. Notons que les grands chênes de la ferme de Kerc'hun, laquelle a appartenu au XVII^e siècle à la famille de Sévigné, probable-

de plus de bien-être après la dure existence en des maisons fortifiées, qui, la paix revenue avec le « bon roi Henri », se manifestèrent, explosèrent, pourrait-on dire, une fois apaisées les horreurs des guerres de la Ligue dont notre malheureuse Bretagne a si longtemps saigné, à la fin du xvi^e siècle. Soit dit en passant, un certain nombre de nos calvaires traduisent aussi cette joie de revivre et la légitime reconnaissance envers le Ciel d'un peuple enfin délivré.

Toutefois, une objection se présente : notre église, qui fut la chapelle seigneuriale de la famille du Pellen, date, en partie du moins, des toutes dernières années du xv^e siècle (1474). Son magnifique vitrail, classé monument historique, porte, en bas et à droite, l'effigie d'un seigneur du Pellen, donateur sans doute, Yves Jourden, avec sa femme Ysabeau de Quimerc'h, agenouillé, ses armes sur l'épaillère gauche (11). Le vitrail est de la fin du xv^e siècle.

ment parce que Charles de Sévigné, fils de la célèbre épistolière, était le mari de Jeanne de Bréhant, fille de Maurille. (« elle ne parle pas breton et n'a pas l'accent de Rennes », écrivait Mme de Sévigné le 1^{er} octobre 1684), que ces grands chênes ont pu, de leur côté, être vus, tout jeunes plants, par la marquise.

Celui du Ruellou est sans doute plus ancien encore. Le sol breton conserve !

(11) Les armes de la famille du Pellen, qui, en termes de blason, se lisent : d'argent à la bande de gueules chargés de trois mâcles d'or (quelques auteurs donnent : de trois losanges d'or), figuraient également dans les chapelles, ruinées sous la Révolution, de Saint-André et de Saint-Hervé, en Botoha, et « au haut de la principale vitre dans le vitrail du midi » (aujourd'hui disparu) de celle du Ruellou et sur l'arcade d'un enfeu dans l'église de Botoha. On les voit encore — diffici-

La famille du Pellen est nécessairement antérieure à la chapelle qu'elle a fondée. Elle ne pouvait en conséquence habiter le manoir actuel, de 150 ans postérieur à celle-ci.

Nous pensons donc que le Pélem d'aujourd'hui a pu remplacer une construction plus ancienne, ou même que le Pélem ancien, c'était l'actuel bâtiment des communs, au couchant du manoir, et antérieur à celui-ci. Certains détails d'architecture, dans lesquels nous n'entrerons pas ici pour ne pas allonger outre mesure cet exposé, nous porte à le croire, en particulier la « bretèche » (petit bastion flanquant à mâchicoulis) qui fait saillie sur le mur ouest, en bordure du champ de foire et peut se dater au moins du milieu du xvi^e siècle. Il est probable qu'une douve, aujourd'hui à demi comblée, bordait ce mur dont une partie des fenêtres est encore grillagée. C'est encore là de l'architecture militaire, c'était bien une maison forte. Le xvi^e siècle fut un siècle dur, un siècle sanglant. Il fallait toujours être prêt, nous allons le voir, à repousser une attaque ; les portes étaient solides et les ouvertures barreaudées.

Ce grand bâtiment des communs ne devait pas être entièrement, comme à présent, à usage de grenier : l'immense cheminée de l'étage le prouve, et d'ailleurs, en voici la confirmation :

lement — au cintre d'une fenêtre ancienne de la façade du Pélem, et, très nettement, sur une des cloches de l'église, jumelées avec celles des Quélen. Adoptées désormais par notre petite ville, elles figurent, entachées d'une erreur héraldique, d'ailleurs, au fronton du centre de médecine préventive de Saint-Nicolas-du-Pélem et, correctement, sur la nouvelle poste.

l'acte de vente de 1785 porte que « les vieilles écuries du château formaient quatre logements, dont celui bout du levant où est la prison occupée par Jacques le Nepvou de Carfort, garde de ladite seigneurie et geôlier des prisons d'icelle » (12).

Puisque nous voici sur le chapitre guerre, nous ne pouvons nous dispenser de dire ici quelques mots de cet atroce conflit qui ensanglanta la France, et pendant dix ans la Bretagne, de 1588 à 1598, parce que c'est une des plus terribles épreuves qu'ait connues notre province, et que notre pays de Saint-Nicolas a peut-être été traversé par les armées adverses. Guerre de religion — catholiques contre calvinistes — guerre politique — ligueurs contre royaux — guerre étrangère même, puisque les partis opposés appelèrent au secours, l'un les Espagnols, l'autre les Anglais. Derrière le masque politico-religieux, l'enjeu, c'était bel et bien la Bretagne elle-même. Il faut que notre province soit belle pour avoir tenté tant d'armoureux... l'épée au poing !

Le roi d'Espagne, Philippe II, alors en guerre, d'ailleurs avec l'Angleterre, la réclamait, couvrant son prétexte stratégique d'une prétention dynastique : sa femme, Isabelle de Valois, fille de Henri II, était arrière-petite-fille d'Anne de Bretagne. Le duc Charles II de Lorraine, dont la femme était la sœur d'Isabelle, avait les mêmes droits, ou du moins les mêmes ambitions. Henri IV, époux de Marguerite de Valois, troisième sœur des deux

(12) Nous verrons que les seigneuries possédaient alors certains droits de justice, et, par conséquent, les moyens de leur exécution.

précédentes, pouvait en dire autant, avec cet argument en plus qu'il était, lui, ou allait être le roi de France, et que le contrat d'union de 1532 entre celle-ci et la Bretagne jouait dans le cas présent. Enfin, quatrième prétendant, et non le moindre : Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Penthièvre, descendant d'une princesse de la famille de Blois, dont la femme, Marie de Luxembourg, se trouvait être la dernière héritière des Penthièvre, maison qui, pour les Bretons, avait été la maison nationale par excellence. De surcroît, Mercœur était gouverneur de la Bretagne, chef de la ligue dans cette province, donc opposé au pouvoir royal, et en lutte avec son souverain, Henri III, qui était en même temps son beau-frère. C'est lui qui appela au secours les Espagnols. Ceux-ci ne se le firent pas dire deux fois, débarquèrent, s'établirent au nombre de 5.000 à « Blavet » (l'emplacement actuel de Lorient) et dans la presqu'île de Crozon, et laissèrent dans le pays des traces assez marquées.

Les « royaux » (partisans du roi, adversaires de la ligue) se grossirent de 1.000 Anglais, envoyés par la reine Elizabeth. Les deux armées, en juin 1591, se canonnèrent pendant six jours à Corlay, sans se faire grand mal.

On peut imaginer quel fut le sort de notre malheureuse Bretagne offerte ainsi en champ clos aux luttes quadripartites d'adversaires implacables, sans compter les huguenots, ennemis n° 1 des Ligueurs catholiques. L'église de Canihuel fut brûlée par eux en 1595.

Notons au passage un détail local : lors de la construction des Tourelles, dans le bois du

Pélem, entre 1875 et 1880, les terrassiers mirent à jour un petit boulet de canon en pierre, pesant trois livres environ, pouvant avoir été tiré par une pièce de campagne, et que nous avons conservé. Provient-il de la bande qui alla détruire l'église de Canihuel, d'un parti d'Espagnols aventuré jusque-là, ou encore du fameux La Fontenelle, ce qui est moins vraisemblable, car ce redoutable bandit ne devait pas s'embarrasser d'artillerie ?

Et puisque son nom vient ici sous notre plume, nous rappellerons la figure légendaire de Guy Eder, dit La Fontenelle, Fontanella dans les vieux gwerz bretons, le plus terrible massacreur que notre pays ait connu. Rannonnant, pillant, brûlant, suppliciant les prisonniers à qui il venait de promettre la vie sauve, violant ou livrant les femmes à ses soldats devant leurs enfants et sur le cadavre même de leur mari, attachant au cou des petits des chats furieux, massacrant les « rustiques » (les paysans) par milliers à la fois, comme il le fit à Landelau, interdisant sous peine de mort d'enterrer les cadavres « parce que l'odeur des ennemis tués est suave et douce », il doit avoir 30.000 victimes sur la conscience. (Chanoine Moreau : *Histoire de la Ligue en Cornouaille.*)

Il était né à Botoha — qui se passerait bien de cette célébrité — et avait comme second Jacques Lestel, picard d'origine, propriétaire de la Picardie, qui lui doit peut-être son nom. Et par là ces deux figures sinistres nous intéressent rétrospectivement.

Saint-Nicolas eut-il l'honneur de sa visite ? Ce n'est pas impossible. En 1594 Fontanella

s'empara du château de Corlay et le tint un an avec 300 hommes d'armes qui vivaient du pillage de la région. Un jour qu'il y donnait une fête, le plancher s'effondra sous le poids de ces danseurs légers ; il y eut des blessés. Il mourut sous la roue en place de Grève, à Paris. Lestel, plus heureux, obtint de Henri IV des lettres de rémission.

Signalons, pour être impartial, qu'on a accusé le chanoine Moreau d'avoir noirci le tableau. Toujours est-il que le terrible Fontanella fut adoré de son épouse, Marie de Koadelan, dame de Mezarnou, qu'il avait enlevée. Le cœur des femmes est insondable !

La peste et la famine ne tardèrent pas à être la conséquence des massacres et des destructions. Les malheureux paysans, à demi nus, s'attelaient comme des bêtes à la charrue, la nuit, creusaient le sol de leurs ongles pour essayer de mettre en terre quelques grains... mangeaient des herbes crues, de l'oseille sauvage, de l'ortie bouillie dans l'eau de mer, de la graine de lin « qui leur donnait une puanteur d'haleine qu'on sentait à huit ou dix pas, après quoi ils venaient à enfler par tout le corps et peu en réchappaient. — D'autres s'enterraient jusqu'à mi-corps dans le fumier. » (Chanoine Moreau).

Les loups s'étaient mis de la partie ; ce fut une véritable invasion. Par bandes de 20 ou 30, ils commencèrent, pour rendre la surprise plus facile, par tuer les chiens. Puis ils attaquèrent en plein jour les hommes, même armés, et, devenus friands de chair humaine, envahirent les marchés. Il fallait tenir enfermés femmes et enfants, et le soir, le cri si-

nistre s'élevait dans la campagne, répété par les pâtreurs épouvantés : *Harz ar blei ! Arrête le loup !*

On trouvait les habits presque intacts auprès des ossements dévorés. Cette singularité fit croire aux gens que ce n'étaient pas de vrais loups, mais des loups-garous, des soldats ressuscités ou des sorciers, et le peuple les appelait « *tud bleiz* » (Aliénor : *Etude sur la Ligue en Bretagne*).

Au début du XVIII^e siècle, le pays de Saint-Nicolas subit un lointain remous de la conspiration de Pontcallec (1717). Celle-ci fut une des nombreuses rébellions des Etats de Bretagne contre les empiètements du pouvoir royal : Versailles n'acceptait qu'à contre-cœur les stipulations du contrat d'union de 1532 qui garantissait à notre province ses franchises. Les Etats, composés de représentants des trois ordres, qui seuls avaient le droit de voter et de répartir les impôts, s'étaient purement et simplement refusés à accorder le don dit gratuit d'un million de livres qu'il était d'usage d'offrir au roi, en l'espèce au gouvernement du Régent Philippe d'Orléans. Au surplus, il y avait dix ans que les villages de Saint-Nicolas, Botoha, Laniscat et Cléguérec ne payaient plus aucune taxe, ce qui en dit long sur l'isolement dans lequel les conditions géographiques laissaient cette région. Le Gouverneur de Bretagne, Montesquiou, homme arrogant et dur, aussi peu breton que possible, mata la révolte, dispersa les Etats, fit décapiter Pontcallec à Nantes le 27 mars 1720 et envoya 120 hommes du Régiment de Cham-

pagne contre les villages précités. Il y eut quelques arrestations, mais point de morts.

Nous voici donc, après le duc d'Aiguillon et les Bréhant, aux dernières années du XVIII^e siècle et au couchant de la monarchie, à la veille du grand drame de la Révolution.

Qu'était alors notre Saint-Nicolas ? Une très humble bourgade, à n'en pas douter, quelques maisons, dont la plupart couvertes en chaume, serrées autour du vieux Pélem, devant lequel s'étalait une immense prairie, allant, au midi, jusqu'à la rue Rostrenen actuelle, au sud-ouest, jusqu'au carrefour du dispensaire et l'avenue qui le borde. Un grand calvaire, dressé à l'emplacement de la maison qui est en face du Pélem et qui, construite en 1852, s'appela longtemps, pour cette raison, la Calvérienne, étendait sa bénédiction sur le hameau, encore appelé le « passage Saint-Nicolas » sur le chemin de Botoha, siège de la paroisse.

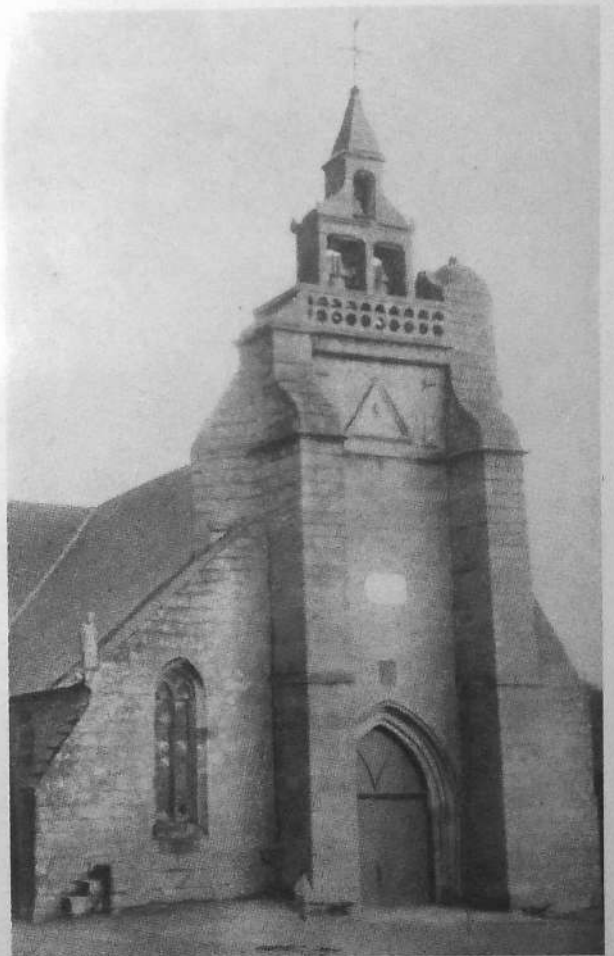
D'après les indications trouvées dans les archives du Pélem, il y avait deux auberges : le Lion d'Or, tenu par Mlle Lefaveur, et la Croix Verte, gérée en 1762 par Poulain. La Croix Verte est indiquée comme proche de la chapelle : nous avons donc lieu de penser que c'était l'hôtel de l'Ouest, incontestablement une des plus vieilles maisons de Saint-Nicolas, avec son escalier de pierre, sa porte intérieure en ogive, ses ouvertures protégées par de forts barreaux de fer, aujourd'hui méconnaissables, mais dont les anciens du pays se rappellent bien la physionomie si bretonne, avec son appareil de pierres de taille en granit et son vieux puits.

Le Lion d'Or se trouvait « sur le chemin de Rostrenen » (l'ancien tracé, naturellement), peut-être la maison de la famille Théodore Launay.

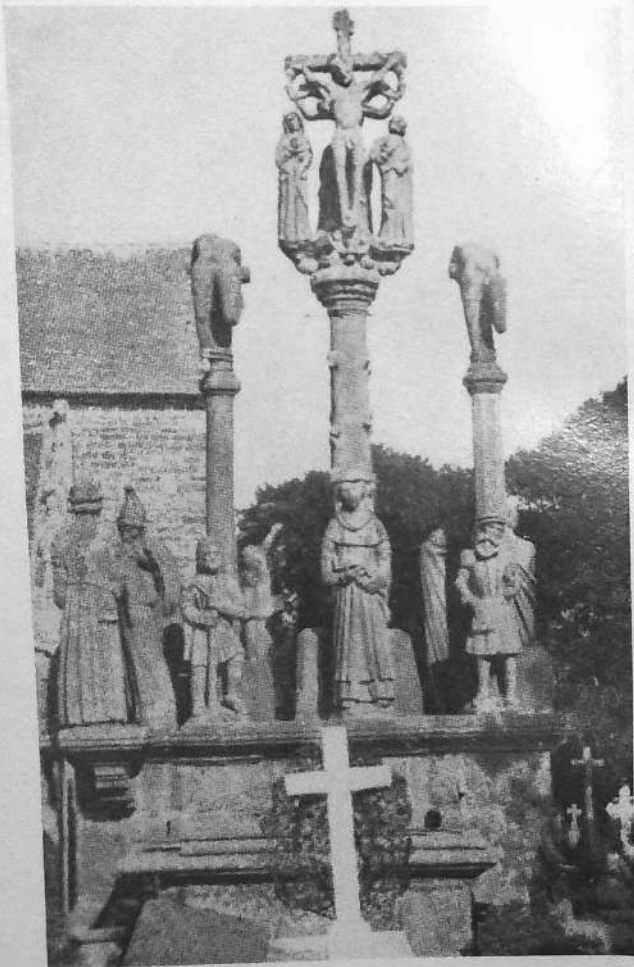
Les vieilles maisons du Porz-Coz (dont le nom est significatif), celles qui se placent entre celui-ci et l'hôtel de l'Ouest, peut-être celle qui touche la pompe à incendie, et qui ne s'ouvrait autrefois sur la rue que par la petite porte basse qui existe encore, sont probablement au moins de cette époque. Il y faut ajouter celles qui ont disparu ou ont été transformées : l'ancienne maison d'Yves Savéan, incorporée aujourd'hui dans l'hôtel Bertrand, et l'hôtel lui-même dans son ancienne forme.

Des halles existaient (nous en parlerons plus loin) mais celles qui viennent d'être transformées en foyer rural sont beaucoup plus récentes.

Quant aux moyens d'accès à Saint-Nicolas, nous dirons ce qu'ils étaient, avec pièces à l'appui, quand nous décrirons les voyages du marquis de Beaucours, peu d'années après.



Saint-Nicolas-du-Pélem : l'Eglise



Lanrivain : Le Calvaire (xvi^e siècle)

CHAPITRE III

La Famille LOZ DE BEAUCOURS

Et, avec ce nom, entre ici en scène, sur la scène locale, une famille dont il n'est pas possible de ne pas parler longuement, puisque Saint-Nicolas doit d'être ce qu'il est en grande partie au dernier rejeton de cette souche bretonne : le colonel Sévère Loz de Beaucours, mort en 1875 à près de 90 ans. C'est à travers eux et grâce aux documents qu'ils nous ont laissés que nous allons pouvoir suivre l'histoire de notre petite ville depuis 160 ans.

Les Loz (Beaucours est un nom de terre) étaient depuis longtemps racinés dans notre terroir. La branche aînée se fondit dans la maison d'Acigné, tandis que la branche cadette, issue de Louis II Loz et de Lucrèce de Rozcerf, prit le nom de Loz de Kernaleguen ou Loz de Beaucours. Nous essaierons plus loin d'expliquer l'origine de ce vocable à consonnance française parmi tant de noms bas-bretons.

Dès le xiv^e siècle la terre de Beaucours appartenait aux Loz, en 1400 à Jean. Elle comprenait les seigneuries, c'est-à-dire les pro-

priétés, avec droits de justice y attachés (1), de Kerbastard, en Peumerit-Quintin, Beaulieu, Kersegalec (2), le Gouezker, Kernaleguen, Langac et Quenec'h-Quivilly (altéré en Crec'hguillio ou Kerguillio).

La seigneurie avait droit de haute, moyenne et basse justice « avec cepts, colliers et justice

(1) Il ne faut pas voir, dans ce terme de seigneur, seul employé dans les actes notariés à la fin de l'ancien régime, autre chose que le sens de propriétaire, avec, bien entendu, les droits de justice attachés alors à toute propriété noble.

L'organisation de la justice était plus décentralisée, moins « étatisée » dans l'ancienne France qu'à présent, en ce sens que le droit justicier ne se séparait pas de la propriété foncière. Une terre noble avait droit, suivant son importance, de basse, moyenne, haute justice, ou les trois ensemble, comme, de nos jours, un tribunal est compétent jusqu'à telle ou telle limite. Des prisons seigneuriales (et nous avons vu qu'il en existait une au Pélem) matérialisaient ce droit de sanction, et les seigneurs justiciers, ecclésiastiques ou laïcs, avaient, comme exécuteurs de leurs sentences pénales, un « sergent » ou « prévôt » (terme encore usité dans la terminologie militaire pour définir les chefs de la gendarmerie aux armées). A la veille de la Révolution, celui du Pélem s'appelait Jacques Lenepvou de Carfort.

Les cas graves, tels que crimes ou délits importants, étaient jugés par les cours royales. (Voir en annexe une note à ce sujet).

(2) Kersegalec correspond en français à la Seiglière (segal = seigle), le Quellenec à la Houssaye, Guern à l'Aulnaie ou Launay, Faouët, Faodel, Coat-an-fao à la Hêtraie (fao = hêtre), Quenquiz au Plessix. Quenec'h-Quivilly peut se traduire par le Tertre de la souche de cormier, Rostrenen par la Butte de l'épine, Roc'hkleuz par la Roche creuse, la Roche percée, Rozcerf par le Tertre du sillon, Beuzec par la Buisserie ou la Buissaie, Coatgour'hant (nom d'une branche de la famille Loz) par le Bois des cent hommes. — Gouezker doit être une altération scripturale de Gwas Kaer,

patibulaire ». Ces droits s'exerçaient à Lanrivain.

Ces propriétaires terriens tiraient en outre, sous forme d'affermage ou de droits, des revenus substantiels des foires et marchés tenus sur leurs domaines.

Dès 1578, Michel de Rimaison, alors propriétaire occasionnel de la terre de Beaujours, avait obtenu par lettres « patentes », c'est-à-dire officielles, du roi Henri III, l'institution de quatre foires par an et d'un marché chaque lundi au bourg de Lanriuen (Lanriven), et cela malgré l'opposition du vicomte de Rohan, prince de Guéméné, dont cette concession lésait, paraît-il, les droits, on ne comprend d'ailleurs pas comment, puisque le domaine juridictionnel des Rohan ne dépassait pas Corlay. En 1704, Rolland Loz avait eu également des difficultés à ce sujet avec François de Bréhant, qui voulait, lui, transférer ces foires à Saint-Nicolas, son domaine... Il y eut même des coups de fusil échangés à cette occasion.

Dès 1654, Louis de Seillons, outre les foires et marchés de Lanrivain confirmés, avait institué une foire par an à Saint-Eloi, « près de la chapelle, le premier lundi de septembre, soit le lendemain du pardon ». Ainsi, la plupart des foires instituées il y a trois cents ans se tiennent encore de nos jours aux mêmes dates. Les choses changent peu à la campagne, où les saisons commandent. Les assemblées

ou Gwes ker en breton du Trégor, le beau ruisseau (et il est possible qu'il faille trouver là l'origine de *Beaujours*), comme Goëtrez, en Saint-Nicolas, nous semble une altération de Gwes trez, le ruisseau sinueux.

de ce genre suivaient d'ailleurs le calendrier des fêtes religieuses (3).

La terre de Beaucours changea de mains un certain nombre de fois, passant des Loz aux Malestroit (c'est probablement à Jean de Malestroit qu'on doit la fondation de la jolie chapelle de Saint-Eloi, puisque, le 10 décembre 1447, il obtient pour elle, du recteur de Botoha, un chapelain), aux Rimaison, à Charles de Seillons, baron de Viré, dont la femme, Françoise de Digouédec, était veuve de Jacques de Rimaison, enfin à nouveau aux Loz dans la personne de Rolland II, époux en secondes noces de Mathurine Jégou du Laz.

Claude Loz de Beaucours, conseiller au Parlement de Bretagne, fils de Rolland II et grand-père de l'avocat général Hippolyte, que nous allons retrouver, habitait le manoir de Kerbastard, dans un coin alors un peu perdu du haut pays, entre Peumerit-Quintin et Kerien, au bord du Blavet naissant. Nous avons visité autrefois ce qui reste de cette demeure campagnarde : vestiges d'une chapelle ruinée, cour pavée, bâtiments d'écurie ou de remise où des arcades en plein cintre sont encore visibles, encastrées dans une maçonnerie montée postérieurement pour en faire un logis d'habitation. L'ensemble, pour la Bretagne et pour l'époque, devait avoir assez grand air (4). On y accédait par une large avenue, et

(3) En 1583 déjà Jeanne Jourden, dame douairière de Saint-Bihy, épouse d'Yves de Quélen, se réclamait du droit de faire tenir « deux foires aux issues du lieu et manoir de Pellen, le 9 mai et le 3^e lundi de septembre ».

(4) Les deux lions de pierre, qui surmontent les

les anciens du pays racontaient jadis que leurs arrière-grands-parents allaient souvent, dans leur petite enfance, se dissimuler derrière les haies qui bordaient l'allée d'honneur pour voir s'y promener « an dudjantil », les gentishommes. (Rapporté par M. Jean Lucia, de Saint-Nicolas-du-Pélem).

Pierre de Beaucours, fils de Claude, qui eut, lui aussi, de sérieuses discussions avec Maurille de Bréhant, seigneur du Pellen, à propos des marchés de Lanrivain, se noya en 1727 dans l'étang de la Salle. Il avait, suivant l'usage alors en vigueur, acheté pour 115 000 livres au marquis de Caylus un régiment de cavalerie, qui prit dès lors le nom de Beaucours-Dragons. Nous possédons dans nos archives l'original du contrat d'acquisition.

A une demi-lieue de Saint-Nicolas-du-Pélem subsistent, envahis par le lierre et rongés par le temps, les vestiges du château de Beaucours. Nous avons, pendant des années, interrogé ces ruines, où le rêve, obstinément, poursuit l'insaisissable passé sans pouvoir découvrir rien de précis sur leur histoire. Les Beaucours ont-ils habité d'une façon suivie ce manoir, fort ancien, c'est incontestable d'après ce qu'il en reste, mais perdu dans les terres, au creux d'un humide vallon, à l'ombre d'une futaie triste ? Quand ont-ils, eux aussi, délaissé pour la ville l'austère demeure des aïeux ? Françoise de Viré, épouse de Charles de Seillons, y habitait encore en 1663. Nicolas, père d'Hippolyte, y passa — peut-être ? —

— pilastres encadrant la grille du Pélem proviennent de Kerbastard.

quelque temps. Une facture de serrurier, retrouvée dans nos dossiers, atteste qu'en 1755, l'abbé Le Bert qu'on imagine mal, d'ailleurs, vivant seul en cette Thébaïde, y avait trouvé un gîte, au moins provisoire. On répara encore le toit en 1790. Nous n'en savons pas plus.

Le hasard de patientes recherches dans de poudreuses archives de famille nous fit tomber un jour sur un « aveu » de la seigneurie de Beaucours à la baronnie de Quintin, donnant une description assez complète du château. Celui-ci, de dimensions somme toute assez modestes avec ses 24 mètres de long (les 2/3 de celles du Pélem actuel) sur 6 à 7 de large, ne comprenait, outre la cuisine et la « salle » que deux chambres et un « cabinet » (débaras), plus un grenier. On y peut voir encore les hautes cheminées du rez-de-chaussée, maintenant enterrées à mi-hauteur, et, dans les murs intérieurs, les mortaises où s'encastraient les poutres des planchers. Une chapelle, dont il ne reste aucune trace, s'élevait contre le manoir, à l'est, du côté de l'étang.

Car il existait déjà un étang, que signale l'état descriptif de l'aveu, ainsi qu'un jardin potager, enclos de talus encore visible au couchant du château, sur la pente.

La façade principale étant, bien évidemment, celle construite en belles pierres de taille qui donne sur la prairie où fut la « cour d'honneur », nous pensons que l'accès au château devait se faire, non pas par la difficile voie charretière actuelle mais par un chemin suivant la vallée du ruisseau, en aval de l'étang, passant au bas de Kerimarc'h et aboutissant à l'actuelle route de Canihuel.

Quant au fameux souterrain qui, dans la croyance populaire, aurait relié Beaucours à Botoha, nous n'en avons jamais trouvé trace, et nous avouons n'y pas croire sérieusement. Il est entendu, une fois pour toutes, que tout château réputé historique et en ruine, se doit, pour ne pas déchoir, de posséder son souterrain. Mais une légende, si romantique soit-elle, ne suffit pas à justifier l'utilité et la possibilité d'exécution d'un tunnel de 2 km. de long dans un terrain accidenté. Tous les fantassins combattants de 14-18, qui ont passé des heures et des heures exténuantes à creuser quelques mètres de « sape », sont fixés sur ce point.

Beaucours, nous le voyons, n'était donc qu'un petit manoir. Il est probable que là comme dans les fermes avoisinantes, les lits-clos résolvaient élégamment le triple problème de la place, de la décence et du chauffage. La vie des gentilshommes campagnards devait être beaucoup plus semblable qu'on ne le pense à celle des simples paysans qui vivaient familialement autour d'eux. Pierre de Beaucours, dans son Kerbastard, avait dû en savoir quelque chose ! Les grands seigneurs qui gouvernaient la province de Bretagne n'étaient que rarement bretons (le duc d'Aiguillon ne l'était, si l'on peut dire, que par sa femme Louise de Bréhant), et il est bien certain que, peu disposés, comme nous le sommes tous, à baisser nos fronts têtus, l'aristocratie bretonne ne devait pas user beaucoup, de ses gros souliers campagnards, les tapis de Versailles !

Il est malaisé, faute de textes, de dater d'une façon précise le manoir de Beaucours. L'ébrasement des fenêtres du rez-de-chaussée, qui sont presque des créneaux, et qui étaient d'ailleurs barreaudées, les meurtrières encore visibles, prouvent que c'était une maison forte, adaptée aux nécessités d'une défense éventuelle, et nous ne pensons pas être dans l'erreur en le donnant comme du xv^e siècle.

A quelle époque fut-il complètement abandonné ? Un compte du 8 vendémiaire An X de la République (1802) donne, à ce sujet, une indication assez précise : « Le défaut de réparations pendant les cinq premières années de la Révolution a entraîné la ruine de la moitié de la couverture du côté nord. En l'An IV (1796) les planchers de la grand'salle étaient pourris. On ne put sauver que quelques poutres qui furent employées en réparation. Vu l'incertitude de l'avenir on se contenta d'empêcher la pluie de pénétrer de l'autre côté du château encore existant. Mais, à présent que M. de Beaucours (Hippolyte) est en France, et que l'on peut compter sur ses propriétés, on va faire boucher en maçonnerie les portes qui donnaient du grand escalier sur les chambres tombées et garnir le dessous de la couverture en mortier pour que le vent n'entre pas dans la partie existante. Nota : depuis l'ouragan de brumaire (An IX), et d'après le détail envoyé à M. de Beaucours, il y a ordre de le descendre. »

Hippolyte, nous le verrons, émigra en 1790. On peut donc penser que le château fut abandonné à cette époque. Sa sœur, Mme de Bégasson, qui n'avait point quitté la France,

racheta à la République, pour la restituer d'ailleurs plus tard à son frère, la part de celui-ci, confisquée puis vendue comme bien national : le Pellen, château, dépendances, chapelles, halles, champ de foire, prairie de la Motte-au-coq (monten-ar-c'hoq), le Faodel, Kerjean, Kerimarc'h, une ferme en Sainte-Tréphine, Garzolès, Penn-an-lan, Canac'h Laëron, Beaucours, Kerody, Kerbellec, Kerleouret, moulin de Trohan, le Kerhuel, et la terre de Bonamour, en Saint-Thélo-le-Quillio. La régie en fut confiée à un certain Bréville-Duparc, que nous retrouverons, et qui habitait le Pélem. Il est donc probable que personne, après le début de la Révolution, ne s'occupa plus du château de Beaucours. La toiture tombée, puis les planchers, le pillage fit le reste, et les vieilles pierres, témoins de vies ignorées, gardiennes d'un passé condamné, demeurèrent bientôt seules, dans le silence glacé des ruines... (5).



Hippolyte-Louis-Marie Loz de Beaucours, avant-dernier représentant de la lignée, qui s'éteignit avec son fils Sévère, est une figure extrêmement attachante. Nous ne pouvons la dessiner ici qu'à grands traits, sous peine de sortir par trop de notre sujet, mais il nous a été possible de reconstituer et d'écrire sa vie presque uniquement d'après les copieux documents qu'il nous a laissés.

(5) M. Jacques Bernard (1804-1899) que nous avons connu dans notre prime jeunesse, avait encore, paraît-il, vu une partie au moins du château de Beaucours couverte.

Il était né à Saint-Brieuc en 1746, place du Pilon (place de la Préfecture actuelle), de Nicolas-Claude, capitaine en Beaucours-Dragons, le régiment de son oncle, et de Rade-gonde de Berthelot de Saint-Illan.

Un fait avait marqué son enfance, et ce souvenir domina toute sa vie : « A cinq ou six ans, écrit-il, tombé d'une voiture, j'allais être écrasé, quand le cheval s'arrêta court, un pié (*sic*) en l'air, à l'instant que la voiture m'allait passer sur le corps, et au moment d'un vœu fait par ma mère ». Fait capital, un des jalons spirituels sur lesquels s'orientera cette longue existence de 84 ans déroulée à travers tant d'événements formidables, et s'appuiera une foi peu à peu épurée dans les épreuves. Sa correspondance y fait de fréquentes allusions. Soixante-quinze ans après l'incident, le grand vieillard, aux approches de la mort, le consigne avec une pieuse gratitude dans l'« Enumération nombreuses, et pourtant incomplète, des bienfaits de Dieu à mon égard ».

Plus loin, il note encore : « A onze ans, je fus désespéré des médecins, et j'entendais sans trouble passer l'enterrement de quelques camarades de collège qui mouraient de la même maladie dont j'étais attaqué ».

De cette enfance providentiellement préservée, l'homme sortira, définitivement orienté, éclairé sur le sens de la vie, en possession de ses directions morales.

Il révèle dès sa jeunesse cette nature ardente, curieuse d'apprendre (à 20 ans il avait déjà lu l'« Esprit des lois », de Montesquieu), portée à la constante recherche du mieux, que l'âge, les méditations, les épreuves, et aussi,

avec le temps, un curieux appétit d'austérité, disciplineront, comprimeront même, peut-être à l'excès.

En 1775, il entra au Parlement de Rennes comme conseiller « originaire » (6), charge qu'avait déjà tenue son grand-père Claude-Hyacinthe, et, en 1779, acquit celle d'avocat général.

Dès lors et jusqu'à sa mort, à 83 ans passés, il ne cessera de dévouer à la chose publique sa vie, son talent et sa haute conscience. Il représente le type de quelques-uns de ces grands magistrats d'ancien régime qui joignaient à une vaste culture le respect de leur fonction, considérée comme un sacerdoce.

Il avait, en 1764, épousé en premières noces Françoise de Vieux-Chatel qui ne lui donna pas d'enfant, en secondes noces, en 1780, Agathe de Saisy-Kerampuil qui lui en donna cinq et mourut en émigration, en troisièmes noces enfin Claude de la Villéon-Villebau, qui lui survécut.

Aux approches de la Révolution il occupait déjà une place importante dans la ville de Rennes et y jouissait de la réputation d'un homme cultivé, aimable et d'une parfaite droiture. Très lié avec M. Louis Prud'homme, im-

(6) Les membres du Parlement de Bretagne se divisaient en « originaires » (de la province, c'est-à-dire bretons) et « non-originaires ». Le Gouvernement royal, toujours soucieux de franciser la Bretagne, s'attachait à accroître le nombre des charges réservées aux non-originaires. Mais les races fortes ne se laissent pas si facilement absorber. Le Parlement de Rennes formait au XVIII^e siècle un corps très particulariste, par-dessus tout très « national », ce qui, à l'époque et à Rennes, était synonyme de breton.

primeur-libraire à Saint-Brieuc, il avait commencé d'écrire. Tout au long de sa vie studieuse il conservera l'habitude de consigner, pour l'information de ses successeurs, les événements dont il a l'occasion d'être témoin, et de rédiger l'analyse des ouvrages étudiés.

Entraîné par la générosité de sa nature, le marquis de Beaucours, comme nombre d'hommes éminents de son époque, avait donné dans les idées nouvelles, dans le libéralisme importé d'Angleterre et d'Amérique, et faisait partie à Rennes d'une « chambre de lecture », sorte de réunion littéraire analogue aux « Sociétés de pensée » du temps, d'agence de nouvelles où se communiquaient les libelles, véritable et seule presse politique d'alors, où se formait l'opinion et s'organisait la propagande — un « club », dira-t-on bientôt. Ce club devait promptement déborder, et de loin, ses idées et ses intentions à lui.

L'année 1788 fut orageuse à Rennes. Par les fameux Edits de Brienne sur la réorganisation judiciaire et le statut des Parlements, le pouvoir royal avait osé toucher, d'une main à vrai dire brutale, aux franchises et libertés de la Bretagne garanties par son contrat d'union de 1532 avec la France. Parlement et noblesse s'étaient dressés d'un seul élan. Des émeutes graves éclatèrent dès 1788, et l'on a pu, avec raison, dire que la Révolution a effectivement commencée à Rennes avec un an d'avance.

La session des Etats de Bretagne, dont l'Avocat général faisait partie à titre de commissaire du roi, la dernière session de cette assemblée représentative de la province avant

les grandes réformes de structure de 1789, ouverte le 29 décembre 1788, fut suspendue, par ordre royal, au bout de cinq jours de tumulte et d'insolubles discussions. Nos Etats ne devaient plus jamais se réunir.

Les esprits s'échauffaient et les étudiants, conduits par leur prévôt, Moreau, le futur général de la République et rival de Napoléon, natif de Morlaix, s'agitaient de plus en plus. Mais cette fois, il ne s'agissait plus de la défense du Parlement et des franchises de la Bretagne : la lutte des classes — des ordres, comme on disait alors — avait commencé.

Hippolyte de Beaucours, estimé de tous, essaya en vain de s'entremettre entre les adversaires au cours de la grave émeute du 27 janvier 1789. Il y gagna de partager l'impopularité, survenue en quelques mois, du Parlement, défenseur obstiné de privilèges périmés, et dès septembre, fut contraint, sous la menace, de quitter Rennes. Il dut gagner l'Allemagne, puis la Hollande, où il mena une vie difficile ; perdit sa fillette de onze mois (dont nous avons retrouvé l'émouvant procès-verbal d'autopsie), et vit mourir sa femme, la bonne Agathe de Saisy, la compagne des jours amers. Pour tenter de sauver un de ses fils de 17 ans que le rude climat du Nord avait mis au bord de la tombe (7), et qui, en

(7) Le médecin allemand qui soignait le jeune Hippolyte-Charles, le Herr Professor von Leuling, qui avait fait l'autopsie de l'enfant, et l'appelait « la petite marquise » (elle avait onze mois !), rédigeait pour son frère une « Note de soins » en français approximatif, en français de Hambourg : « Quien qui nas

fait, mourut peu après, il tenta sa chance, sa chance d'émigré, et rentra en France. Arrêté à Paris, interné « à la maison de Pélagie » (la prison de Sainte-Pélagie), en mars 1801, il lui suffisait, pour être libre — et on lui souffla la solution — de se donner 60 ans. Il ne les avait pas encore, et refusa une liberté par un mensonge : c'était une conscience !

Après plusieurs mois de détention dont ne purent le sauver de nombreux témoignages favorables, entre autres un certificat de moralité des « citoyens députés de la ville de Rennes attestant qu'il fut toujours irréprochable » — certificat que nous avons retrouvé — il n'obtint que difficilement, en 1803, sa libération, l'amnistie, et, par conséquent, la mainlevée du séquestre de ses biens, confisqués du fait d'émigration.

Cet homme de bien, dont ses concitoyens, treize ans après son départ de Rennes attestaient encore la vertu, et dont Louis Prud'homme écrivait en l'an V (1797) : « Aucun homme en France n'a été plus ardent ni plus industrieux pour être utile à ses compatriotes », pouvait, après tant de traverses, éprouver quelque amertume.

« Rentré sans rancune, sans aigreur contre qui que ce soit », il n'en manifesta point cependant, et ses « Réflexions d'un amnistié à son fils » sont empreintes d'une sereine dignité. « J'ai, pendant la Révolution, marché sur une ligne que je croyais la meilleure. Je

(quinquina)... chau cau las (chocolat) vaisie catoire... 64 livres pour 24 nuits de garde et cinq louis pour les obsèques » (de l'enfant).

suis loin de prétendre n'avoir fait aucune faute, mais je puis attester n'avoir jamais agi par intérêt, ni par ambition, ni par vengeance, ni par malveillance. »

Après sa rentrée en France, le marquis de Beaucours, dont l'âge et les chagrins commençaient à ralentir l'activité physique, se livra complètement à la méditation et à l'étude. Il s'était retiré à Rennes, rue aux Foulons d'abord, puis dans ce vieil hôtel du Plessis qui existe encore, en face du somptueux hôtel Blossac, du XVIII^e siècle.

Il avait repris, un peu malgré lui, la robe rouge dans cette même ville témoin de sa jeunesse, de ses débuts heureux et de ses premiers succès, puis de ses amertumes, des premiers assauts livrés aux Parlements, à la monarchie. En 1811, il était nommé conseiller à la Cour impériale de Rennes, ayant un peu hésité avant d'accepter cette charge, à cause de cette loi du divorce incorporée dans le Code civil et que sa conscience réprouvait.

Ses études, ses réflexions, ses aspirations n'auront plus désormais qu'un objet, la religion. Il apporte au service de celle-ci non pas l'esprit sectaire et les manières bigotes d'un vieillard contrit, mais cette hauteur de vues, cette sérénité qui furent toujours sa marque propre : « *Quaerite Dominum dum prope est* » : Cherchez le Seigneur pendant qu'il est là, tout près...

Très cultivé — il parlait sept langues et il lui était indifférent de s'exprimer en latin ou en français — il travaille sans cesse, couvre d'une écriture haute, un peu tremblée à la longue, des centaines de feuillets qui sont là,

sous nos yeux, l'encre encore fraîche, le papier presque intact, la poudre à sécher coulant doucement comme les larmes du passé, pages oubliées que notre piété n'entrouve qu'avec émotion, en ce vieux nid d'hommes où nous écrivons ces lignes sous le regard éteint des ancêtres... Lettres, plans d'ouvrages, études, dissertations philosophiques, souvenirs historiques, toute l'expérience, tout le savoir d'un homme qui avait, de son propre aveu — et c'était un modeste — « lu des milliers de volumes, des millions de pages » (8).

(8) Tous ces papiers font partie des archives du Pélem. Nous nous en sommes servi pour écrire la vie d'Hippolyte Loz de Beaucours.

Hippolyte Beaucours ne limitait pas son activité intellectuelle à de sévères études ou à une correspondance abondante et régulière. Toujours désireux d'apprendre et d'enregistrer ce qu'il a découvert, il a collectionné un nombre incroyable de recettes médicales que nous retrouvons çà et là dans ses Cahiers. On apprend ainsi que « le suc de bouleau est excellent contre la pierre, la gravelle, le mal de reins, la colique », que « le suc d'orme est spécifique contre les fièvres », que « le suc de chêne est un remède souverain pour arrêter les pertes de sang de quelques causes qu'elles naissent », que « le bois de frêne porté sur soi et touchant la peau guérit le cours de ventre, la colique et les hystériques », qu'en temps de maladie contagieuse « une cuillerée de suc de frêne bue à jeun met en état de ne craindre ny fièvres pourprées ny mesme la peste », que « le suc mis chaud dans les oreilles guérit la surdité non invétérée » et bien d'autres propriétés peu connues de ce bois vraiment précieux. Quant au tournesol « sa fleur est si chargée de rosée qu'en une demi-heure on peut, d'une seule fleur, en la secouant doucement à diverses reprises, tirer deux onces de rosée qui est bonne pour guérir les cancers, coups (?) « noli me tangere » (lèpre ?), arquebusade, chaleur de foye, pulmonie, migraine, goutte, peste, vérole, ladrerie, femme en travail d'enfant, etc... » Et,

D'autre part, les relations étendues qu'il avait dans les milieux judiciaire, diplomatique, gouvernemental même, bien qu'il fût tout autre chose qu'un courtisan, le mettaient en situation d'avoir sur les événements des informations rapides et sûres, dans le détail desquelles nous ne saurions entrer ici.

En 1823, à 77 ans, il prend sa retraite de conseiller à la cour, pour se consacrer désormais uniquement à la méditation, au travail, et aussi à l'exercice d'une inlassable charité dont nous verrons Saint-Nicolas recueillir quelques fruits.

A l'entrée de son dernier hiver, le 14 décembre 1829, il trace, de son écriture encore ferme, une magnifique paraphrase du psaume *Miserere* « par un pécheur repentant » — en quoi et contre qui avait-il pu pécher ? — et note : « La crainte de la mort ne me trouble pas. »

Et le 1^{er} mai 1830, à 84 ans, quelques semaines avant la chute définitive de cette monarchie des Bourbons qu'il avait servie toute sa vie, il rend à Dieu sa belle âme pure qu'au-

pour rester dans le domaine pharmaceutique, nous apprenons avec satisfaction qu'un « lavement purgatif » se paie, en 1830, 0 fr. 75. Il est vrai que dans le même temps, la façon de deux pantalons coûte 6 fr., le retournage d'une redingote (nous n'avons rien inventé !) 7 fr., le lavage d'une voiture 1 fr., un verre de montre 1 sou, et qu'on donne royalement 2 francs d'étrennes au facteur, sans doute pour rester à même, par cette sage économie, de s'offrir du chocolat de première qualité à cinq fr. la livre ; cinq fr., le prix de trois journées de maçon !

Qu'on excuse ces précisions sans noblesse : ces hommes-là n'étaient pas plus que nous des purs esprits...

cune ombre, jamais, n'obscurcit. Il mourait « pavillon haut » !

« Piété-Fidélité-Charité », ces mots, lisibles encore, après 120 ans, sur sa tombe de granit, au cimetière du Nord à Rennes, c'était sa devise, le résumé de sa vie...

*
**

Nous nous sommes penché, un peu longuement peut-être au gré du lecteur, sur cette figure du passé, par un sentiment de pieuse admiration que l'on comprendra et aussi pour mettre en lumière un de ces types d'homme de bien, grands serviteurs de l'Etat, que la féconde et généreuse Bretagne donne périodiquement au pays. Après tout, cet homme-là était de chez nous.

Remontons un peu le cours du temps. Nous allons maintenant revenir avec Hippolyte de Beaucours, au pays de Saint-Nicolas et nous référer à ses témoignages.

Il avait, nous l'avons dit, acquis en 1785, du comte Bihy de Bréhant, la terre du Pellem.

Le transfert des propriétés, tant à Botoha qu'à Saint-Nicolas, se fit, suivant l'usage, avec une certaine solennité. D'abord les « bannies aux fins d'appropriement », qui avaient pour objet d'authentifier et de notifier la mutation, d'en informer officiellement les créanciers éventuels : en somme, une sorte d'insertion légale. Il s'en faisait en général trois, à la sortie de la grand'messe et à un dimanche d'intervalle. Nous croyons intéressant de donner (en annexe) le texte intégral d'une de ces ban-

nies, trouvé dans les archives du Pélem, et qui concernait le Kerhuel (9).

Puis l'abbé Poëzevara (10), en surplus, effectuait la « prise de possession vraie, réelle et corporelle » de la chapelle du Pellen avec aspersion d'eau bénite, chant du *Veni Creator* et du *Te Deum* et la cloche sonnante » (il n'en existait qu'une à cette époque).

*
**

Le marquis de Beaucours n'eut guère le temps, avant qu'éclatât la Révolution, de prendre contact avec les habitants de ce très pe-

(9) En 1589 l'aveu était rendu pour le Kerhuel à la seigneurie de Quintin par Vincent du Baher, en 1649 par Pierre du Baher, et en 1741 à Claude de Langle, seigneur du Pelinec, président à mortier au Parlement de Bretagne, par le duc d'Aginois, époux de Félicité de Bréhant, sœur du comte de Plélo et petite-fille du comte de Mauron.

On trouve trace d'une première vente du Kerhuel par le seigneur de Mauron à Charles Rolland en 1683. Or, en 1686, le domaine était à nouveau aux Bréhant-Mauron, en 1708 à Jacques-Jan Rolland, héritier de Charles, qui le vend, en 1723, pour 9 800 livres à René-Almaric de Bréhant, comte de Plélo, baron de Pordic. Ce dernier, en 1735, le cède pour 10 000 livres à la famille de Launay. Il dut repasser une fois de plus aux Bréhant, puisque, en 1787, Bihy de Bréhant le vend à Hippolyte de Beaucours. Cette terre semble avoir bien souvent changé de mains, mais il peut y avoir eu des contrats résiliés : le fait n'était pas rare.

Pendant la Révolution, le Kerhuel fut vendu nationalement comme appartenant au marquis de Beaucours émigré, et acheté par Guy Degéry, de Quintin, pour 34 000 fr. sur une mise à prix de 15 400 fr.

(10) Poëzevara : vieux nom de notre pays, que nous traduisons : poez-e-vara, celui qui cuit son pain, équivalent au français Le Boulanger ou Fournier.

tit village, avec ses fermiers (on disait alors ses vassaux), avec les propriétaires voisins. Au demeurant, son service le retenait à Rennes, et il n'était pas homme à prendre beaucoup de libertés avec lui.

Mais les pauvres, eux, apprirent bientôt à le connaître. Par personne interposée, soit, mais en exécution d'instructions précises. Ses charités étaient bien ordonnées : elles commençaient par les autres. Les comptes de M. Ruellan du Créhu, son « procureur », portent : « distribution de cent boisseaux de seigle commandée par M. de Beaucours aux malheureux de Botoha et de Lanrivain, sa trêve, pour l'hyver 1789, et quelques hardes aux pauvres nuds... » — « Dix sols à une pauvre femme pour avoir une paire de sabots (11), à une autre six sols pour le même objet ; vingt-quatre sols au nommé Le Blais, vieillard infirme... » En tout, pour l'année, 335 livres. A titre de comparaison, le traitement de M. de Beaucours comme conseiller à la Cour de Rennes sous l'Empire, était de 3.000 fr. par an. A l'époque dont nous parlons, la journée d'un maçon se paie au maximum une livre (12) ; le garde-forestier gagne 1.000 livres par an, le mille d'ardoises coûte 3 livres (13), et, pour 67 livres et 18 sols, on règle la construction d'une écurie couverte en chaume, com-

(11) 300 fr. en 1949.

(12) 0 fr. 75 en 1849, 900 à 1 000 en 1949.

(13) 6 fr. en l'An IX (1801), 8 fr. en 1910, 110 fr. en 1922, 14 à 15 000 fr. en 1950...

Il existait, en monnaie de compte, deux espèces de livre : la livre tournois de 20 sols, et la livre paris de 25 sols. C'est de la première qu'il est question ici. La pistole valait 10 fr.

pris l'extraction de la pierre, le charpentier, les clous, et le genêt pour la toiture.

S'il est amusant de feuilleter ces livres de comptes où notre fièvre inflationniste cherche d'instinct des points de comparaison, c'est, par contre, une besogne bien fastidieuse que de dépouiller et de lire ces mémoires interminables et diffus, où les clercs des notaires royaux s'empêtrent dans l'ortographe des noms bas-bretons qu'ils comprennent mal. Il est curieux aussi de constater combien les gens de cette époque étaient processifs, même, et surtout peut-être dans l'aristocratie : il n'est question, dans les correspondances, fussent-elles échangées entre gens de bonne compagnie, et sous des formes courtoises, cordiales, affectueuses même, que de tribunaux, de recours, de chicane !

Mais, au bas des actes, ces touchantes signatures de braves cultivateurs aux mains calleuses, tracées maladroitement d'une plume épaisse et d'une droite incertaine, en lettres capitales souvent retournées, quelles bonnes figures de « tud koz » elles évoquent, dans le recul du temps !

On imagine assez bien ce que pouvait être, à la veille des événements qui allaient faire frémir la France entière, la vie, l'humble vie quotidienne dans nos campagnes reculées : le dur travail de la terre selon la technique du temps, les lents charrois avec les bœufs au long des chemins défoncés, les soucis qui semblent monter de la terre même, comme une funeste ivraie, (le seigle se vendra-t-il, faudra-t-il compter et livrer en boisseaux de Bégard, en boisseaux de Guingamp, en bois-

seaux de Callac ? Il y en a tant... on ne s'y reconnaît plus !) les impôts si lourds (on dit que là-bas, à Versailles, « en Bro C'hall », les ministres du Roi ne savent plus où trouver des sous !), les ultimes fonds de bas de laine où l'on compte les derniers « skoed » (écus... Oh ! pas beaucoup !) et les derniers « reals » de cinq sous, la disette de 1788, le terrible hiver de 89, la misère... Préoccupations politiques ? Oh ! oui, bien sûr, on voudrait que ça change, mais on n'a pas beaucoup le temps de s'occuper de ça, parce qu'il faut aller « tourner la terre » et que les bêtes, ça ne boit et mange pas tout seul...

Les registres de paroisse, qui étaient à Botoha, ont disparu, et c'est regrettable, car il eût été intéressant de lire ces fameux « cahiers de doléances » dressés par paroisse et présentés au roi Louis XVI à la réunion des Etats Généraux de 1789. Signalant les difficultés, les réformes désirées, les vœux du peuple de France, ils reflétaient bien, dans l'ensemble, la vie même des provinces alors très séparées, repliées sur elles-mêmes, en « économie fermée » comme on dit à présent. Quelques détails piquants, çà et là : une paroisse de Basse-Bretagne, non loin de Saint-Nicolas, demande que le « gwin ardant » (l'eau-de-vie) soit livrée à tous au même prix ! On va encore nous chercher noise là-dessus ! Dame ! entre nous, que pensez-vous qu'ils avaient comme distractions, les « labourerien douar » du pays de Saint-Nicolas, il y a cent soixante ans ?

Le bon marquis de Beaucours, faisait de son mieux pour secourir les malheureux. Et, pour

clure son dernier chapitre à lui de « douceur de vivre », à la veille du grand drame qui allait le frapper si durement, nous reproduisons ici un témoignage, celui de l'original médecin-poète de Rostrenen, Tailland, que, bien en avance sur son temps, il avait songé à établir à Saint-Nicolas, comme praticien, sinon comme versificateur :

« Rostrenen, le 31 août 1789

« MONSIEUR LE MARQUIS,

« Ce fut au mois d'août 1787 (14) que vous me fîtes l'honneur de me proposer un fixe dans l'intention d'établir ma demeure à Saint-Nicolas-du-Pellen, l'un des lieux de votre domination, et le principal motif qui vous déterminait, Monsieur, à me faire cette proposition était de contribuer au soulagement de vos pauvres vassaux, cette partie si intéressante de l'humanité pour un seigneur moins puissant que bienfaisant, et pour laquelle vous me témoignâtes un dévouement aussi louable que généreux, vous acquit sur mon cœur et ma reconnaissance les droits les plus étendus.

« Veuillez bien me rappeler au gracieux souvenir de Mme la Marquise et lui offrir l'hommage du très profond respect

« avec lequel je suis

« Monsieur le Marquis

« votre très humble, très obéissant serviteur

« TAILLAND, chirurgien »

A l'heure du grand règlement de comptes, il nous semble qu'un pareil titre soit de valeur.

(14) Donc aussitôt l'achat de la terre du Pellen.

CHAPITRE IV

La Période Révolutionnaire

Dès le début de la Révolution, nous l'avons dit, Hippolyte de Beaucours avait été contraint de quitter son pays. Ses biens s'étaient trouvés, en conséquence, mis automatiquement sous séquestre, « sous la main de la Nation », pour employer le langage du temps. L'émigré était réputé mort civilement, et la République (après le 22 septembre 1792) entraît comme héritière dans le partage successoral de sa fortune ; et même des biens de ses parents, si ceux-ci étaient morts après 1789.

Sa sœur, Radegonde de Bégasson du Roz, de treize ans son aînée, née à Kerbastard en 1733, était, elle, demeurée en Bretagne. Inscrite à tort et un peu au hasard sur la liste des émigrés, elle connut toutes sortes de difficultés, et même de périls puisqu'elle fut arrêtée en fructidor an II (septembre 1794), incarcérée, à 62 ans, par ordre du « Comité de surveillance et révolutionnaire de Port-Brioux » (St-Brieuc débaptisé) (1), et relaxée deux mois plus tard

(1) Pont-l'Abbé devient ainsi Port-Marat et Pont-Croix Pont-Libre.

par un ordre exprès du Comité de sûreté générale de la Convention, à Paris.

Cette femme de tête et de cœur s'employa dès lors, au milieu des pires embûches, à sauver ses biens et ceux de son frère absent, entre autres les fermes de Kerody, Kerbellec, Canac'h Laeron et le moulin de Trohan, qui faisaient partie de la terre de Beaucours.

Pendant la tourmente les intérêts de la famille avaient été, tant bien que mal, gérés par M. Ruellan du Créhu (2), et, à partir de 1796, par Antoine Bréville-Duparc qui remplissait en même temps les fonctions de receveur municipal pour la commune de Botoha. Ces deux hommes habitèrent successivement le Pélem.

Pris constamment entre deux menaces, surveillés par les autorités de la République comme « procureurs » d'un « ci-devant », d'ailleurs émigré, repérés par les chouans, ils avaient, l'un comme l'autre, mené pendant les années troubles une existence difficile, dangereuse même, dont les péripéties vont nous donner une image *vécue* de la vie à Saint-Nicolas pendant la Révolution.

À l'automne de 1789, déjà, les esprits commencent à s'agiter. La sécurité des personnes devient précaire. En septembre, M. du Créhu,

(2) La très honorable famille Ruellan du Créhu, si mêlée à l'histoire de Saint-Nicolas, apporta pendant plus de 50 ans sa précieuse collaboration, d'abord au duc d'Aiguillon, puis aux Bréhant, puis aux Loz de Beaucours. René s'occupait déjà en 1740 des intérêts de Nicolas de Beaucours, officier, père de notre Hippolyte, que sa carrière militaire devait tenir fréquemment éloigné de Kerbastard. Il était, en 1799, maire de la commune de Botoha. Son fils Jean-Marie-Etienne lui succéda, puis René, son petit-fils.

inquiet du sort de son patron, écrit au marquis de Beaucours, déjà expulsé de Rennes et réfugié provisoirement à Brézal, près de Plouneventer, en Léon, chez les parents de sa femme : « Le public vous (croit ?) en différentes positions, et, enfin, réfugié ici (au Pélem), ce qui avait fait former le projet, m'a-t-on assuré, d'en agir comme vous savez qu'on a fait bien ailleurs, mais, comme je n'ai aucun endroit secret dans le château, et que mes domestiques vont partout, et qu'ils ne seraient pas assez discrets pour ne pas en dire quelque chose si cela eût été, cette idée s'est évanouie. J'ai toujours assuré que vous étiez à Rennes, mais le peuple n'en croyait rien, sur les bruits qui s'étaient répandus de votre détention. *Je vous conseille de ne pas venir ici cette année : nos voisins ont écarté leurs enfants pour n'en avoir pas l'embarras et les sauver en cas d'événements fâcheux.* Cependant tout est encore assez tranquille, mais il est déjà bien des choses qu'on n'ose exiger... On n'ose employer la justice contre les redevables ; il faut agir avec beaucoup de prudence et de précaution. On a publié, ici comme partout ailleurs sans doute, certaines exemptions dont le peuple se croit en droit de jouir en ce moment-cy ». (Allusion évidente à l'abolition des privilèges et droits féodaux décrétée par l'Assemblée Nationale dans la nuit du 4 août 89).

La peur de manquer de grains, ce cauchemar des années précédentes, hante à nouveau les esprits inquiets. Du même, le 20 octobre 1789 : « Notre marché fut troublé par trois ou quatre coquins de Saint-Nicolas, secondés par quelques sabotiers du bois de Beaucours.

Des blatiers (marchands de blé qui transportaient leurs sacs sur des chevaux de bât) furent arrêtés ; on coupa les sangles de leurs chevaux et on s'empara des charges. Outre cela furent maltraités de coups de bâton des particuliers qui avaient apporté des bleds à vendre et s'enfuirent avec leurs bleds. Le marché fut perdu. Le coutumier (fermier du marché, lequel appartenait à M. de Beaucours) vint me faire des plaintes, également que les blatiers maltraités. Je n'étais pas capable, ni assez soutenu, pour apaiser le trouble...

Du 10 juillet 1790 : « On a de la peine à avoir du pain. Les blés sont devenus fort chers depuis deux mois. »

Enfin l'appareil administratif et judiciaire se disloque. Le 11 juin 1790, du Créhu écrit : « On n'ose rien dire (à propos des droits de marché que les commerçants refusaient désormais de payer au coutumier des halles, arguant que, toute féodalité étant supprimée, le droit de coutume n'avait plus de raison d'être) ...on n'ose rien dire, crainte d'émeute. Ce petit endroit fourmille de coquins. Lundy dernier on en conduisit icy un de Lanrivain en prison : il avait tiré sur un homme qui allait à une foire à Bourbriac, étant embusqué dans un fossé du champ de blé. »

Les titres de noblesse avaient été supprimés par décret-loi des 27 septembre et 15 octobre 1791. Nous trouvons, à la date du 6 novembre 91, à l'appui de ses comptes, une quittance de M. Ruellan du Créhu : « deux livres pour deux journées à masquer de chaux les armoiries sur le château du Pellen et la chapelle ». Comme il habitait le Pélem, sa propre sécurité était en jeu.

A mesure que se développe la Révolution, les documents se font plus rares, plus discrets. Dans les centaines de lettres que nous avons eu la possibilité de dépouiller il n'y en a guère de 1793-94 : sous la Terreur les gens parlaient peu, écrivaient moins encore. Combien, d'ailleurs, en eussent été capables ? en 1787 le collecteur de l'impôt du vingtième savait à peine signer son nom...

Les suspects se cachent. Suivant une tradition familiale, mais dont nous ne saurions garantir la véracité, un prêtre « réfractaire », c'est-à-dire ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, serait resté, pendant la Terreur au Pélem, tapi dans la partie des combles qui se trouve au-dessus de l'horloge actuelle. C'était peut-être l'abbé Le Garrec, qui avait été chapelain du Pellen et fut recteur de Botoha, de 1789 à 1804, ou l'abbé Beubry (3).

Bientôt entrent en scène les Chouans.

La partie de la Bretagne qui nous intéresse ici demeura tout à fait étrangère au grand mouvement de l'insurrection vendéenne. Il n'est même pas certain qu'elle s'y serait prêtée. La chouannerie, très exactement adaptée à la nature physique du pays, au tempérament particulariste de ses habitants, à la dispersion des lieux habités, eut un tout autre caractère. Elle prit la forme d'opérations-coups de main, qui ne furent pas toujours désintéressées, et prolongea ses effets jusqu'à l'avènement de l'Empire. Encore est-il que

(3) Botoha eut pendant la Révolution un curé et un vicaire assermentés, René Souvestre et Claude Le Roux.

ces bandes se donnaient aisément le nom com- mode de chouans, pour masquer des desseins très particuliers : rien de commun avec la grande chouannerie, à laquelle les communes de langue bretonne demeurèrent peu favorables et qui opérait plus à l'est, vers Lorges, Moncontour, La Nouée et le Morbihan, la chouannerie de Boisguy, de Tinténiac, de Boishardy, de Mercier-la-Vendée, de Cadoudal, qui, elle, avait au moins un objectif précis : établir, par les hauteurs du Mené et les halliers de Branguily et de Camors, une ligne de communication Manche-Océan entre les émissaires des Princes débarqués dans la région de Saint-Brieuc et les chouans morbihannais.

La menace — et l'action — continuelle des bandes en question ne contribua pas peu à créer, dans notre région ce qu'en style 1951 nous appellerions un « climat d'insécurité ». Croyons-en, sur parole et sur pièces, les « procureurs » successifs d'Hippolyte de Beau- cours, qui en savaient quelque chose, puis- qu'ils se trouvaient sur place.

Par définition, les chouans ne reconnaissant pas, et pour cause, le régime établi, se char- geaient sans vergogne de percevoir « au nom du roi » les fermages de certaines métairies appartenant au marquis de Beaucoeurs, émi- gré. Nous avons eu la chance de retrouver des reçus datés de 1796 : « Nous, soussignés, of- ficiers de l'Armée catholique et royale... » (c'était un euphémisme et une vantardise, car il ne s'agissait là que de bandes, et, fin 1796, la Vendée était morte). Ou encore : « Nous, soussignés, officiers de la division de M. Dol- bel, arrondissement de Vannes, reconnaissons

avoir reçu de François Melon, fermier de la métairie de Keraudy, paroisse de Botoha (elle avait fait partie des biens, alors confisqués, d'Hippolyte de Beaucoeurs) la somme de 250 livres à valoir... Donné à Keraudy le 1^{er} mai 1796, deuxième année du règne de Louis XVIII » (Louis XVII était mort, ou censé mort, au Temple, l'année précédente) — Signé : Bretagne, 1^{er} adjudant de division, Fidel, 2^e ad- judant de division, La Victoire, capitaine, La Jeunesse, capitaine, César, chef de canton, (Un autre chouan, le cap. Rolland, se faisait ap- peler Justice).

Certains se couvraient de l'autorité de M. de Keranflec'h, qui joua un rôle actif dans la chouannerie du Morbihan et des Côtes-du-Nord sous le nom de Jupiter, mais d'autres y met- taient moins de formes ; et nous lisons sur la pièce *originale* ce poulet dénué d'aménité, adressé à Bréville : « Je trouve étrange, *ci- toyen*, qu'en vous qualifiant de receveur d'une dame de Beaucoeurs (Radegonde de Bégasson, née Beaucoeurs) vous touchiez les redevances de M. de Beaucoeurs, mort émigré (ce qui était inexact). Vous avez touché de Postolec, en Botoha, acquéreur (de biens vendus nationa- lement) la somme de 3.300 fr... Ni vous ni au- cun fondé de pouvoirs n'avez droit de tou- cher des biens vendus sans autorisation du roi, parce que tous les biens des acquéreurs sont affectés à la cause du roi. Je vous somme de remettre ces 3.300 fr. sous 24 heures à ce Postolec, qui me les comptera... Vous vous êtes répandu en termes injurieux, dans votre quittance, à l'égard des officiers royalistes. Si cette somme n'est pas rendue, je vous ferai

fusiller... Vous m'avez l'air d'un original, et, dorénavant, les prétendus propriétaires de biens vendus (nationalement) me préviendront avant de s'aviser de rien toucher. J'enverrai prendre ces 3.300 fr. chez cet homme. Remettez-les lui, ou je vous ferai fusiller ». — Signé : DEBAR, Commandant royaliste (4).

Le 16 juillet 1795, un parti de chouans, venus de Pont-Melvez sous le commandement du nommé La Douceur, de Maël-Pestivien, exécuta, près de Saint-Nicolas une expédition punitive contre des personnes accusées, à tort ou à raison, d'avoir « dénoncé les rebelles ». Ils tombent sur Kerroc'h où habite, chez son beau-père, Pierre le Polotec, juge de paix du canton, ainsi qu'un nommé Fraval. Il est quatre

(4) Ce Debar est une des figures marquantes de la Chouannerie bretonne. Cadoudal le jugeait comme le plus audacieux et le plus habile de ses lieutenants.

Né à Concarneau, ancien avocat, il avait pris part à la guerre de Vendée, puis, revenu en Bretagne, avait cherché à soulever sa région d'origine et à relier le Morbihan à la Cournouaille par Lorient et Brest pour accéder aux côtes de la Manche où débarquaient, venant d'Angleterre, les émissaires des Princes.

En 1796 il commandait la 7^e Légion de l'armée de Georges Cadoudal.

En 1803, de Guernesey, il gagna la France et débarqua près de Saint-Quay. Trahi, traqué par la police consulaire et même par des gendarmes déguisés en paysans et parlant breton, il réussit à échapper à toutes recherches, et retourna en Angleterre pour y rester jusqu'en 1805.

En 1812, cherchant à rentrer en France, il fut tué à l'île de Houat.

Il était le condisciple et l'ami d'Even, dont il sera question un peu plus loin.

(Cf. « Une conspiration en l'An XI et en l'An XII », par HUON DE PENANSTER. Plon 1896).

heures du matin. Anne le Polotec commence par nier que son père et son mari soient là. Les chouans montent au grenier, défoncent la porte, trouvent Fraval, qui tente de s'enfuir : il est tué. La bande revient par Kerlédec, visite deux maisons, en extirpe un malheureux auquel La Douceur, soucieux sans doute de justifier son nom de guerre, fait grâce parce qu'il est père de six enfants, perquisitionne au Porjou où Jean-Marie le Trot, officier municipal, réputé « dénonciateur », est exécuté. On rentre à Saint-Nicolas, où un autre « commando » a tué Roland Cadec, marchand mercier, républicain notoire. Les deux groupes réunis font bombance à l'auberge Le Goff « près du puits » (donc probablement la Croix Verte, l'hôtel de l'Ouest actuel), partent, sans payer naturellement, mais en emmenant l'aubergiste et cinq Pélemois, vers Lanrivain, où ils brûlent les registres municipaux. Le 17 juillet la bande est surprise près de Bulat par des unités de la 82^e demi-brigade en garnison à Rostrenen (5). Mais les troupes régulières ont peu d'action sur ces groupes de partisans, très fluides et accoutumés au pays, et ceux-ci se dispersèrent pour se reformer ailleurs.

Le mois précédent, en juin 1795, Hamon-le-Neün le briseur de croix, et R. D..., son complice, sont fusillés par les chouans, le premier à Telent, le second à Kerlan, en Lanrivain (6).

(5) Cette 82^e demi-brigade, commandée, assez mal d'ailleurs, par le colonel Pinoteau, et dont la guerre de brousse contre les Chouans avait gravement altéré la cohésion, était une troupe indisciplinée, pillarde, qui comptait en 1801, pour l'effectif d'un petit régiment, 150 déserteurs.

(6) Hamon-le-Neün, natif de Telent, était « officier

De l'autre côté du manche, on ne plaisante pas non plus, et Pierre Morvan, président de l'administration municipale de Botoha, suspecté de tractations avec les chouans, est destitué aussitôt. Et, le 3 floréal an VII (24 avril 1798), une séance de remise en main, si l'on peut dire, se tient à la maison commune de Botoha. Le citoyen Joseph-Pierre Gilbert, commissaire du Directoire exécutif, invite énergiquement les « citoyens administrateurs » membres de l'assemblée à prêter le serment de haine à la royauté et à *l'anarchie*, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III (celle qui a fondé le Directoire), à déclarer n'être parents ni alliés d'aucun émigré, et de n'être compris sous le coup d'exclusion prononcée par la Constitution et par les lois relatives aux fonctions publiques ». Tous les conseillers présents approuvent et on procède au renouvellement par tiers de l'assemblée primaire cantonale chargée d'établir le budget des communes du canton (7) et « d'assurer l'agrandissement de la félicité publique

municipal ». Vieux sectaire sans pitié, il avait profané la chapelle du Guiaudet, jeté à terre en l'insultant la statue de la Vierge, abattu plus de vingt croix. Il fut trouvé dans un grenier à Telent, caché sous un tas de grain. Mais la queue de son habit, qui dépassait sans qu'il s'en doutât, le trahit. Le 9 juin, au petit matin, il expiait, fusillé sur les débris même de la croix de Chermat qu'il avait fait renverser. Il avait 68 ans. (Rapporté par M. Jean Lucia, natif de la paroisse de Lanrivain).

R. D..., frappé d'un coup de sabre à Kerlan, mourut peu après.

(7) Le budget de la commune de Botoha pour l'exercice 1798 dépassait un peu 4 000 fr. Heureux temps !

et l'affermissement du Gouvernement républicain ».

En représailles sans doute de cette manifestation, les chouans tentent, trois mois après, un nouveau coup. Le 8 thermidor an VII (29 août 1798), sous le commandement d'un nommé Carré, une bande, dont quelques hommes sont habillés en soldats de la République, tombe sur Saint-Nicolas. Ils commencent par crier Vive le roi ! devant l'arbre de la Liberté, puis se saisissent du notaire Loussault qui, très myope, n'a pu s'échapper (Ruellan du Créhu, maire, et Correc, adjoint, ont prudemment pris le large), le brutalisent et le somment de les conduire chez le citoyen Jouan, receveur de l'enregistrement et chez Donniou, percepteur. Ils ne trouvent dans les caisses que très peu d'argent, ces agents comptables ayant, tout justement la veille, été verser leur avoir au bureau de Guingamp. Puis ils désarment le corps de garde, s'emparent du fusil de Le Goff, garde de Mme de Bégasson, et se retirent enfin en emportant seulement 1 500 francs en écus, et 137 francs en billon. Maigre butin pour tant de bruit ! Le Carré s'est refusé à faire abattre l'arbre de la Liberté, disant « qu'on n'en veut pas aux opinions, mais aux mauvais sujets ».

Quand les gendarmes de Corlay et de Quintin arrivent, la bande est loin...

L'arbre-symbole de l'ordre nouveau n'a bénéficié que d'un sursis, car l'année suivante, le 17 brumaire an VIII (9 novembre 1799), la veille même du coup d'Etat de Bonaparte, une autre bande survient pour le couper. Ils contraignent Pierre le Gall, marchand, à faire

l'opération, et, devant ses réticences — ou peut-être son incompétence — le frappent jusqu'à l'estropier. Après quoi ils attachent au tronc un écriteau portant ces mots, qui sont bien dans le style du temps : « Louis XVIII et la religion catholique, tel est le vœu du peuple français. Le crime l'a planté, la vertu le détruit. » (Ces gens manient l'ironie !...) — Signé : Victor LA BROUSSE, major de la 7^e brigade, et MENGUY.

Entre-temps, la bande a fini par trouver René Ruellan, « agent de la commune » (maire), et l'a arrêté, lui reprochant curieusement de marier des jeunes gens de *moins* de quarante ans, et lui interdisant, sous peine de mort, de récidiver.

Dans son Pélem délabré, Bréville recevait les visites alternées et également exigeantes des Chouans et des Républicains réquisitionnant à qui mieux mieux. Nous avons sous les yeux un « Mémoire des denrées fournies dans l'an VIII (1799), mois de ventôse, colonne du Morbihan. Total, 216 livres 10 sols ». Dans ces « denrées », outre pain de seigle, pain blanc, beurre, vin, eau-de-vie, avoine, figurent aussi du taffetas blanc pour 29 livres, une selle, une bride et une chabraque.

Les Républicains ne demeuraient pas en reste, car, le 2 ventôse an VIII, Bréville, comptable prudent, se fait donner par les habitants du village un certificat attestant que « lors de l'évacuation de Saint-Nicolas par les Chouans, la première colonne mobile de républicains (sic) arriva, le soir du 25 au 26 pluviôse, et que, toute la nuit, la maison du Pellen et plusieurs autres furent pillées, que les armoires,

rideaux de lit, bois d'œuvre, planches, chevrons et limandes furent également brûlés, qu'on en trouvait le lendemain des moitiés réduits (sic) en cendres tout le long du champ de foire » — (archives) — Nous trouvons, daté du 12 germinal an VIII, un reçu de 12 livres 5 sols pour « raccommodage des portes et planchers du Pellen après le passage de la colonne mobile », sans compter une somme de 500 livres, enlevée comme distraitements, au passage, à Bréville en tant que receveur municipal.

Le mobilier n'était pas seul à souffrir, car le malheureux procureur avait été rossé par les Chouans au point d'être justiciable de *quarante* visites d'un officier de santé (nous avons le reçu de 345 livres 15 sols). Outre ses fonctions de régisseur privé, il exerçait, nous le savons, celles de « percepteur des contributions de la ville de Botoha ». Sa caisse était tentante. En germinal An IX (avril 1801) il rend compte qu'il a été volé par les « brigands » de 2 168 francs et de deux pistolets anglais. Hélas ! Le Conseil de Préfecture, estimant qu'il a eu tort de conserver chez lui une telle somme, et d'ailleurs peu convaincu de sa franchise, ne l'exonère que de 600 francs.

Il n'est donc pas surprenant qu'un sieur Connan écrive à Bréville : « Je n'ose aller à Saint-Nicolas, car plusieurs personnes ont été attaquées sur la route ».

De surcroît, en l'An XI (1803), il est malade et doit avoir recours à un « emplâtre de mouches ». Il faut croire que cette antiseptie fit merveille, car il ne mourut qu'une dizaine d'années plus tard. Il payait vraiment de toutes manières.

Si la bienveillance du marquis de Beaucours et de Mme de Bégasson, sœur et mandataire de celui-ci, lui avait permis — il le reconnaît lui-même — de trouver asile, emploi et moyens de vivre pendant sept ans, le séjour au Pélem lui avait été dur. Comme il l'écrivait mélancoliquement : « sa régie avait commencé dans un temps orageux ».

Tous les maux s'abattaient d'ailleurs sur le pays. Et d'abord l'insécurité. Le 2 frimaire An XII (1804) Bréville écrit à M. de Beaucours : « Les voleurs vont ici en bandes de 15 à 20, sans armes fort heureusement (il veut dire sans armes à feu). Le jour on est attaqué sur toutes les routes du canton. Lundi dernier quatre d'entre eux ont rôdé toute la nuit autour du Pellen, mais sans y toucher, dont bien leur a pris (et à lui aussi probablement). C'est Kergonan qui est le quartier général de ces Messieurs. Ils sont commandés par une femme de Restmerrien qui commence à acquérir de la célébrité et à être crainte comme sorcière. Le 28 brumaire An XII : « Il se manifeste encore des Chouans... La semaine dernière trente, dont dix à cheval, ont paru aux environs de notre commune ». Le 24 nivôse An XII (15 janvier 1804) : « Il circule ici qu'il y a eu un débarquement de Ch. (Chouans) ». En septembre, en effet, le bruit avait couru que Cadoudal était revenu dans le Morbihan. Le 22 pluviôse : « Les arrestations en grand nombre de gens de toutes classes, (Even (8), agent royalis-

(8) Even était notaire à Callac.

A l'occasion de la prétendue conspiration de Pichegru, impudemment prise comme prétexte, sinon même inventée par la police consulaire, il fut arrêté chez

te, vient d'être arrêté à Callac le 31 décembre 1803 ; Debar tient le maquis et des patrouilles de gendarmes parcourent, en février 1804, la région de Rostrenen), pour une conspiration contre le gouvernement, faite sans doute par des gens sans aveu, nous font craindre de voir renaître les malheurs qui nous ont accablés, il y a trois ans... Je crois que vous ferez très bien de différer votre arrivée ici jusqu'à parfaite tranquillité, ou jusqu'à ce que le gouvernement ait saisi la trame et les meneurs de l'insurrection ». Nous relevons sur un visa de passeport que, le 22 messidor An XI (juillet 1803), la ville de Saint-Brieuc est en état de siège (Cadoudal allait débarquer en France le 22 août et la police du premier Consul devait le guetter).

Le trouble et la « conspiration » étaient chroniques à cette époque, dans la région qui nous occupe, où l'on découvrait un peu partout des dépôts d'armes clandestins : « Conspiration

lui, le 31 décembre 1803, comme complice de Debar et sommé de livrer la retraite de son ami. Il eut l'adresse de brûler, à la barbe des gendarmes, les papiers où se trouvait précisément l'adresse de celui-ci. Arrêté, transféré — à pied sous la pluie — à Guingamp, et de là à Saint-Brieuc, interrogé pendant vingt-huit heures, puis remis en liberté surveillé dans l'espoir qu'il trahirait enfin son ami.

En fait il aiguilla les gendarmes sur une fausse piste, sur le château de la Roche-Jagu, près de Pontrioux. Arrêté une deuxième fois, en même temps que Kergonan, maire de Maël-Pestivien, il fut transféré toujours à pied, couchant par terre et mourant de faim, à Paris.

Jugé au procès Cadoudal en mai 1804 il fut acquitté, mais retenu de longs mois à l'Abbaye comme prisonnier d'Etat, sans chef d'inculpation. (Penanster, *op. cit.*).

de l'Ouest » en 1801-1802, dont Bernadotte, le futur maréchal d'Empire et roi de Suède était le chef, conspiration dite aussi des libelles ou des « pots de beurre » (de la Prévalaye) parce que des exemplaires d'une diatribe violente et d'un véritable appel au meurtre contre le premier Consul étaient envoyés, dissimulés dans ces récipients, aux cadres de l'armée, au général Moreau lui-même, le rival de Bonaparte (9), enfin conspiration de Georges Cadoudal, bientôt étouffée, celle-là, par l'arrestation du Chouan le 9 mars 1804 et son exécution le 25 juin.

Pour quelques fidèles sans illusions à une cause désespérée, ces bandes comprenaient bon nombre d'aventuriers déshabitués des pacifiques et peu payants travaux de la terre, et qui trouvaient plus de profit à piller qu'à peiner sur la glèbe bretonne.

Le mal remontait loin. A vrai dire, il n'avait pas cessé depuis ce qu'on a appelé la « Grande Peur » de 1789. Mais les années 1798 à 1800 connurent une recrudescence de l'action des Chouans dans les Côtes-du-Nord. Sans parler de l'attaque de Saint-Brieuc par Mercier-la-Vendée dans la nuit du 4/5 brumaire An VIII (26/27 octobre 1799), qui fut une véritable opération militaire ayant pour objet la délivrance de royalistes emprisonnés, le 4 floréal An VII (23 avril 99), Lesné, agent municipal de

(9) L'armée de l'Ouest (commandant en chef Bernadotte), dont faisait partie la 82^e demi-brigade précitée, était employée depuis plusieurs années à la répression de la Chouannerie. Elle était demeurée très jacobine modèle An II et hostile à Bonaparte, réputé réactionnaire depuis la signature du Concordat et l'établissement en sa faveur du Consulat à vie.

Noyal, est enlevé par les Chouans qui, d'autre part, attaquent les diligences pour se procurer des fonds et poursuivent avec acharnement les « curés jureurs » qu'ils fusillent « par représailles », tels ceux de Plédéliac, St-Conan, Pont-Melvez, Plougouver, Canihuel, Gouelin (Illio, Histoire de Saint-Brieuc). Ses bandes opérèrent jusqu'en 1804 dans la partie bretonnante des Côtes-du-Nord.

Le 1^{er} messidor An VII, Mme de Bégasson recevait de Saint-Brieuc des nouvelles peu rassurantes : « ...Si les arrestations sont suspendues momentanément à Saint-Brieuc, elles ne le sont pas dans les autres endroits du département, et il paraît que l'apparition des brigands dans plusieurs endroits donne de l'inquiétude et force à prendre de nouvelles mesures de sécurité. On ne peut plus voir aucun prisonnier sans les motifs les plus graves, et en présence de commissaires. On reçoit leur nourriture à la porte et quatre factionnaires y sont en sentinelle la nuit. On organise partout des colonnes mobiles bourgeoises et leur service au-dedans et au-dehors des communes devient d'autant plus fatigant qu'il ne reste dans le département presque pas de troupes de ligne... Avant-hier des brigands conduisirent la nuit au bout d'une rue de Lamballe un cultivateur des environs, le massacrèrent, y laissèrent son cadavre en laissant dans son chapeau un billet portant « récompense des dénonciateurs »... Bientôt on n'osera plus voyager ni sortir des villes. On craint que ces troubles n'augmentent, d'autant que les bois et les bleds présentent actuellement un asile à ces hordes de scélérats. »

La misère, la maladie ajoutaient leurs effets au trouble général. Le 9 prairial An XII Bréville note : « deux à trois enterrements par jour ». Le 1^{er} messidor « Les enterrements se font toujours par couple ici »... « Les pauvres en grand nombre meurent, même dans les chemins, de faim »... Et le bon marquis envoie des secours.

On conçoit que le rétablissement de l'ordre avec l'Empire fut accueilli sans déplaisir dans cette Bretagne si longtemps éprouvée par les guerres, et bientôt promise à d'autres hécatombes, qui, deux cents ans plus tôt, avait connu, par les luttes féroces de la Ligue, le banditisme, la famine, la peste, la détresse sans mesure, le bord du désespoir.



Hippolyte de Beaucours était donc rentré en France en 1801. Il lui fallut, d'après les dates que nous avons relevées, près de deux ans pour recouvrer enfin liberté complète et tranquillité d'esprit. Il y en avait près de treize qu'il n'en connaissait plus le goût.

Aussitôt que possible après son retour il chercha à revoir Saint-Nicolas et son vieux manoir du Pélem. Mais le pays se défendait. Outre que Bréville, pour des raisons dont ses aveux expliqueront plus tard la nature, ne peut-être pas beaucoup d'empressement à faciliter la visite de son maître, la précarité des communications y apporte un obstacle tenace. Il faut plusieurs mois d'attente avant de pouvoir passer à l'exécution. Bréville propose d'abord froidement de rechercher des « harnais » (c'est-à-dire des attelages) à *bœufs*. On

renonce à ce moyen un peu lent et vraiment peu prestigieux pour un ancien avocat général, même amnistié, au surplus âgé de 57 ans, mais probablement moins pour des raisons d'amour-propre et de confort que par le fait qu'en hiver tout chemin est impraticable. Il faut patienter jusqu'à ce que les routes soient sèches. Encore Bréville prévoit-il *trois* chevaux pour atteler un simple cabriolet destiné à amener en *prairial* (juin) M. de Beaucours à Saint-Nicolas. Il fait rechercher une voiture jusqu'à six lieues à la ronde, jusqu'à Uzel et Quintin, recommandant de la choisir « avec le moins de voie possible ». Le 5 messidor An XII (juillet 1803) il écrit à son patron : « J'enverray mardi matin deux hommes avec des tranches pour dresser les plus mauvaises ornières (nous sommes en plein été !), et ils iront jusqu'à ce qu'ils trouvent la voiture, ou jusqu'au flibustier (10). Ils aideront à soutenir, s'il est besoin, dans les chemins inégaux, et par ce moyen, je *crois* que la voiture arrivera sans accident. »

Le marquis de Beaucours parvient enfin au Pélem, qu'il n'a pas revu depuis 1788. Quels souvenirs doivent se lever devant lui, épars aux coins de la vieille maison ! Avec sa probité professionnelle, un peu stricte, il examine les comptes de régie, ces comptes si instructifs à feuilleter, où l'on apprend que deux jour-

(10) Flibustier : déformation en patois gallot de Feu Busquet, en breton Fao-Brouskoad, le bouquet de hêtres. Cette appellation bizarre figure telle quelle sur la carte de Cassini, antérieure à la Révolution... Le lieu dont il s'agit est la hauteur cotée 300 sur la carte d'Etat-Major, au N.-E. de Corlay, sur le chemin de Quintin à l'époque du voyage de M. de Beaucours.

nées de commissionnaire valent 1 fr. (11), quatre dîners 4 francs, cinq volailles 2 francs et 10 sols, une douzaine d'œufs 7 sols, un lièvre *un franc dix sols*, un souper, un déjeuner et la « nuitée » d'un cheval, ensemble 4 fr., 12 journées de maçon et 8 de manœuvre 24 livres, en revanche une livre de sucre 2 livres 10 sols, juste le prix de cinq volailles.

L'inspection ne fut pas très favorable à Bréville. Cet homme, ancien chef du bureau des émigrés au département des Côtes-du-Nord, était celui qu'avait, assez curieusement, choisi, en l'An III, Mme de Bégasson, sœur et mère d'émigrés, comme régisseur des terres de son frère Hippolyte — terres en partie rachetées par elle à la République — et placé au

(11) En 1786, la journée d'ouvrier, en Basse-Bretagne, valait de 12 à 20 sols, soit environ 1 000 fois moins qu'en 1949. — Une femme de chambre, novice il est vrai, recevait comme gages 25 écus (75 fr.) par an. A la veille de la Révolution un tisserand de Paimpol faisait, de bénéfice net par jour, l'équivalent de 0 fr. 20. En 1844, une filandière n'atteignait même pas toujours ce chiffre modique.

Juste avant la guerre de 1914, un journalier, en Haute-Cornouaille, était payé de 1 fr. 50 à 2 fr. 50, suivant la saison. Un domestique de ferme gagnait 350 fr. par an, nourri, blanchi, pourvu de trois paires de sabots. Une servante de ferme 200 fr. dans les mêmes conditions.

En 1922, ces chiffres étaient respectivement 1 300 à 2 000 et 700 à 1 200.

En 1939, 3 000/3 500 et 2 200 ; en 1945, 30 à 40 000 (hommes) ; en 1946, 40 à 60 000 ; en 1951, beaucoup plus de 100 000. (Ces données extraites en grande partie de l'ouvrage fondamental de M. l'abbé Gautier, aumônier des Bretons de Paris : « *Un siècle d'indigence* ». — (Paris. Edit. Ouvrières, 1950).

Pélem aux appointements annuels de 400 livres, plus le chauffage et la jouissance du château et de ses dépendances.

Il n'était pas sans culture, ce Bréville : ses lettres contiennent des citations latines, en général correctes, et, chose remarquable pour le lieu et l'époque, très peu de fautes d'orthographe.

Comme comptable, c'est une autre affaire. Receveur municipal en même temps que « procureur » de Mme de Bégasson, il ne devait pas être un fonctionnaire très diligent, puisque, le 9 germinal An IX (avril 1801), le receveur particulier de l'arrondissement le menace de « l'envoi d'une garnison chez lui pour retard dans ses versements », et d'une « vente de ses meubles dans les dix jours ». On ne plaisantait pas, à Guingamp !

Quant à ses comptes de la régie Bégasson-Beaucours, ils furent difficiles à tirer au clair. Bréville, débiteur envers ses mandants de 1 915 livres, était parti subrepticement pour Saint-Malo, sous prétexte de rendre dans cette ville d'Ille-et-Vilaine ses comptes de percepteur d'une commune des Côtes-du-Nord, et M. de Beaucours dut envoyer — à ses frais, note-t-il avec humeur — un cheval pour le ramener.

Il s'avéra qu'il avait, par obligeance, ou peut-être par pression, prêté à droite et à gauche des fonds appartenant à son maître. Y avait-il autre chose ? Nous ne voulons pas le savoir. Il n'est pas exclu qu'en ces temps troublés, trop d'exemples autour de lui aient pu faire fléchir une probité tentée au-delà de ses forces. Il faut souligner que le malheureux, soumis aux traitements que nous avons dits, pil-

lé, rossé parfois, inquiet en permanence, témoin épouvanté de l'effrayante mortalité des ans VIII à XII, livré à lui-même sans contrôle pendant sept ans — et quelles années ! — avait incontestablement des circonstances atténuantes.

La détresse de cet homme, si l'expression écrite en est sincère, est navrante. Malade, menacé de perdre la vue, « la tête éventée, et même perdue », en difficulté avec sa famille (« en élevant des enfants, dit-il, j'ai élevé des bourreaux »), obsédé par l'angoisse de l'avenir, ruiné, offrant de vendre ses pauvres meubles et ses hardes pour rembourser ce qu'il doit, c'est un homme acculé. Mais M. de Beaujours, quoiqu'exact en affaires, et même un peu strict, est loin d'être un créancier intraitable. Plus informé que quiconque sur les faiblesses humaines, il renonce aux poursuites, refuse la vente des meubles à son profit, prend à sa charge les frais de médecin dus aux gentillesses des Chouans, fait remise du quart des dettes et accorde pour le reste tous les délais de remboursement nécessaires.

CHAPITRE V

Saint-Nicolas au XIX^e siècle — L'essor

L'épopée impériale s'était terminée dans le désastre : la France saignée, envahie, sa capitale deux fois prise en un an, une portion de son territoire occupée, et, déjà, une ligne de démarcation imposée par le vainqueur.

La Bretagne avait, comme d'habitude, fourni son contingent de morts, et le pays, épuisé par la conscription impériale, ressentait un immense besoin de paix et de prospérité.

Aussi le retour des Bourbons fut-il accueilli avec satisfaction. De Rennes, le 14 mai 1814, le marquis de Beaujours, conseiller à la Cour, écrivait : « Ici, dès que l'on a su la nouvelle du nouvel état de choses, on a crié Vive le roi ! avec enthousiasme et sans attendre les ordres officiels... M. le Corgne et quelques autres ont fait mettre les sonneurs tout de suite ; quelques individus ont d'abord paru trouver cela mauvais et prématuré, mais, dès que la nouvelle officielle a parvenu, il a été chanté un *Te Deum* et tout le monde a arboré la cocarde blanche ». Voilà qui en dit assez long sur la popularité de Napoléon dans un pays

qui avait fourni tant et tant de soldats à la satisfaction de ses rêves insensés.

Et Nicolas allait désormais connaître, et pour un siècle, une existence somme toute placide, sinon toujours facile.

La petite ville se développait dans les conditions que nous préciserons en suivant la vie de ceux qui en furent les principaux artisans.

Tout était encore à faire dans notre petit pays, à commencer par les voies de communication. Dans ce domaine, les choses n'allaient pas beaucoup mieux que sous la Révolution, ou même quarante ans avant celle-ci, sous le gouvernement du duc d'Aiguillon. Les charrettes étaient encore fréquemment attelées avec des bœufs. Le 24 brumaire An XII (Nov. 1804), Bréville écrivait à M. de Beaucours : « Je partirai quand le chemin de Guingamp sera praticable », et le 11 nivôse (janvier) : N. et N. ont trouvé les chemins affreux pour aller à Guingamp. Ils ont eu *peur de se noyer*. J'ai manqué de le faire moi-même sans la bonté de mon cheval ». Or, Guingamp, c'est, comme à présent, le chef-lieu de l'arrondissement dont dépend le canton de Botoha !

En mars 1805 encore, son nouveau régisseur, Kermarquer, se propose de l'aller voir à Moncontour, à cheval ou à *pied* (50 km environ). En juillet 1812, à l'apogée de l'Empire, il mande à son maître : « Je pourrais bien vous envoyer à Quintin deux chevaux de selle, mais il n'en est pas de même des chevaux pour voiture : 1° il n'y a pas d'attelages (il veut dire de harnais) ; 2° les chevaux de ce pays *qui n'ont jamais vu de voiture* (il dit ailleurs que les chevaux de la région ne connaissent que

la charrette et l'attelage en file), pourraient être épouvantés et très difficiles à conduire. Je crois qu'il ne serait pas prudent de les atteler à une voiture à quatre roues, pas même à une (une roue ?) ou deux ? Outre ces inconvénients je ne connais personne ici capable de conduire une voiture, aurait-il même des chevaux accoutumés à cela. Ainsi, si vous venez en voiture jusqu'ici, je pense que le meilleur serait d'envoyer (amener) avec vous des chevaux et un postillon de Saint-Brieuc. »

N'est-il pas piquant de lire que, dans un pays qui fut, jusqu'à nos grandes guerres, un des centres importants de l'élevage du cheval de trait léger, et, à ce titre, a fourni d'attelages une grande partie de l'artillerie de campagne française, les chevaux, il y a 130 ans, « n'avaient jamais vu de voitures » ? Au surplus les voyages en voiture sont restés longtemps exceptionnels en Basse-Bretagne. Il y a un siècle, nous le verrons, on y circulait encore normalement à cheval. Témoin le fait qu'en 1820 nous trouvons trace de l'existence d'un commis à cheval des Contributions indirectes. Et, lorsque, vers 1825, M. Huchet du Guerneur vint s'installer à Saint-Nicolas comme notaire, il arriva de Quimper, lui aussi à cheval, avec ses deux petits enfants assis chacun dans un panier de chaque côté de la selle. En 1847 encore, le colonel de Beaucours (fils d'Hippolyte) écrit à ce même Huchet, maire de Saint-Nicolas : « Je rentre de la Chapelle-Chaussée (à 30 km de Rennes et 35 de Dinan) à Paris par Dinan, Saint-Malo, le bateau jusqu'à Caen, puis la « route de fer » un peu plus loin : je serai aussi tôt rendu par là que par Rennes et

Tours (?).» Curieuse combinaison de trois moyens de transport par route, par mer et par rail, pour aller de Bretagne à Paris !

La poste aux lettres n'est pas rapide non plus. Si les correspondances mettent ordinairement, en 1807, deux jours pour parvenir de Moncontour à Saint-Nicolas-du-Pélem, il leur en faut aussi quelquefois 14 de Rennes au même endroit, souvent plus, car elles restent jusqu'à 10 jours au bureau desservant, attendant une occasion, et arrivant quelquefois ouvertes, par exemple pendant les Cent Jours.

Le marquis de Beaucours qui, en 1815, atteint presque 71 ans, fixé désormais à Rennes, ne vient plus à Saint-Nicolas. En 1826, il partage entre les deux fils qui lui restent la plus grande partie de ses biens fonciers, et délègue ceux qu'il se réserve en Botoha au plus jeune, Sévère, l'officier.

Ce dernier mérite ici, non seulement une mention spéciale, mais encore et surtout un équitable hommage de gratitude : Saint-Nicolas ne serait certainement pas ce qu'il est à présent si le colonel comte de Beaucours ne l'avait pas « lancé » par ses dons gratuits de terrain, soulagé par ses charités incessantes, encouragé par une sollicitude qui ne se démentit jamais. Il existait encore il y a une quarantaine d'années quelques vieux Pélemois qui l'avaient connu, l'avaient vu installé au Pélem au cours de ses passages, dans une seule chambre qu'il s'était réservée, le reste étant laissé un peu à la disposition de tout le monde. Peu à peu les visites s'espacèrent ; le grand vieillard (il mourut en 1875 à 90 ans), chargé d'années et de campagnes de guerre, voyait ses

forces décliner, ses yeux s'éteindre progressivement. Mais il continuait à suivre de très près les affaires de son cher Saint-Nicolas, donnait par écrit ses instructions à son régisseur avec la précision du vieil officier d'état-major : réparations, plantations (il avait, comme on dit, de l'avenir dans l'esprit et plantait beaucoup), et surtout charités.

Nous possédons encore une partie des innombrables lettres — toutes numérotées — qu'il adressait à MM. Huchet, ses hommes de confiance successifs. Les dernières sont de 1874 — 89 ans ! — d'une écriture à peine tremblée. La plume était légère encore à la main qui avait manié le sabre sur les champs de bataille de l'Empire.

Détail typique : presque toutes ses lettres à M. Huchet se terminent par une formule, une phrase en breton, et en breton littéraire, preuve qu'il avait fait l'effort d'apprendre notre langue dans les livres : « Me a gar ac'hanoc'h a greiz va c'halon » : je vous aime de tout mon cœur, ou : « bleut eo eus eur sac'h all » : c'est farine d'un autre sac, c'est une autre affaire, « Ar miz-man a zo tenval kals », ce mois-ci (novembre 1871) est très sombre : sa vue, à cette époque, est, en effet, déjà bien faible.

C'est d'autre part une belle figure de soldat que celle du lieutenant-colonel Sévère Loz de Beaucours. Né le 24 avril 1786 à Rennes, il s'était engagé en l'an XIII (1805), à 19 ans. Brigadier 3 mois et demi après, capitaine en 1813, à 27 ans, blessé à la Moskowa, décoré de la Légion d'honneur après le combat de Lutzen (1813), il avait fait toutes les campagnes de l'Empire et, derrière Napoléon, une carrière

de champ de bataille. La Restauration le trouva chef d'escadron, et, 17 ans après, il en était encore au même grade : les belles années étaient passées ! Il avait pourtant pris une part brillante à la campagne d'Espagne de 1823, sous les ordres du duc d'Angoulême, neveu du roi Louis XVIII, et obtenu, à l'occasion du siège de Pampelune, une citation et une proposition pour le grade supérieur. Mais le fait d'avoir servi l'Empereur n'était sans doute pas alors une recommandation bien efficace. D'autre part, il souffrait trop des yeux — et il en souffrit jusqu'à sa mort en 1875 — pour s'estimer encore apte à un service actif, surtout en campagne, et, honnêtement, il demanda sa mise à la retraite en 1832. Il quittait l'armée et le service du pays lieutenant-colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et officier de la Légion d'honneur. Quand il reçut le brevet qui lui accordait la rosette, il se contenta d'écrire avec philosophie, en marge : « Pas volé ! »

En réalité, c'était pour servir encore, sur un autre terrain, cette fois, dans son pays de Saint-Nicolas dont il fut l'inlassable bienfaiteur et où nous allons suivre d'année en année son action.



Saint-Nicolas commençait en effet à sortir de l'ombre discrète où l'avait longtemps confiné sa rivale Botoha, paroisse, commune et chef-lieu de canton. A vrai dire ces deux derniers titres traduisaient mal la réalité, car, en fait, les administrations municipale et cantonale fonctionnaient depuis longtemps à Saint-Nico-

las même et n'avaient jamais eu leur siège à Botoha. La commune fut officiellement transférée en titre à Saint-Nicolas en 1837, le canton la même année.

En 1829 nous voyons apparaître la première école, ouverte et dirigée par le Frère des Ecoles chrétiennes, Sébastien Brient, qui se voit allouer royalement... cent francs par an (1). Nous ne savons pas dans quel local se faisaient les classes — ou *la classe*. Ce n'est que beaucoup plus tard, le 24 novembre 1865, que le colonel de Beaucours concéda à la commune, outre la maison du Four (démolie en 1877), à usage de mairie, et l'utilisation du champ de foire, une partie du premier étage dans le grand bâtiment des communs du Pélem, pour y installer l'école. Elle y fonctionna une vingtaine d'années, dans des conditions qui feraient frémir les inspecteurs d'hygiène scolaire d'aujourd'hui, et plusieurs très anciens du pays se souviennent encore d'y avoir balbutié l'alphabet.

Pour n'avoir pas à revenir sur la question des écoles, précisons que le terrain sur lequel s'élevait à l'heure actuelle les écoles communales, la mairie, le jardin public et le dispensaire, soit 1/2 hectare, fut, en 1869, prélevé par M. de Beaucours sur sa grande prairie de Monten-ar-c'hoq, entre le champ de foire et la nouvelle route de Rostrenen qui venait d'être

(1) A vrai dire, dès 1826, Marie-Anne Alleno avait installé au Kerhuel une garderie d'enfants. La commune reçut en 1846 du sous-préfet de Guingamp l'ordre de fermer cet « établissement » considéré comme école non autorisée. Or, les « écoliers » avaient entre trois et six ans ! Le Conseil municipal protesta contre cette décision aussi stupide qu'inique.

ouverte, et donné généreusement par lui à la commune. Le terrain qui porte l'école du S. C. fut donné à son tour par le comte Edmond de Boisboissel en 1894. C'est en 1923 que l'école Sainte-Jeanne-d'Arc fit l'acquisition de l'ancienne gendarmerie (installée au Daourit depuis 1847) et que fut construit, sur une pièce de terre de Kerjean, le beau bâtiment des élèves. En sorte que Saint-Nicolas n'a vraiment rien à envier, au point de vue scolaire, à des centres beaucoup plus importants.

Quant au couvent de la rue Sainte-Tréphine, qui abrita longtemps l'école libre des filles, il fut édifié à partir de 1858 sur un terrain donné, toujours par le comte de Beaucours, à bail emphytéotique, sous forme de domaine congéable, à la Congrégation de Sainte-Marie de Broons.

Jusqu'à cette date les deux ou trois Sœurs détachées à Saint-Nicolas habitaient le pavillon de droite de l'entrée du Pélem (dit l'Algérienne n° 2 parce que M. de Beaucours, d'habitude mieux inspiré, avait eu l'idée singulière de le faire construire à terrasse... dans un pays aussi pluvieux que le nôtre !) et faisaient la classe aux filles dans la maison de Mme Riwoallan.

« Demandez et vous recevrez » a dit Notre Seigneur. La Mère Supérieure de Sainte-Marie de Broons écrit le 30 mai 1872 que la Sœur St-Ephrem, qui fut vingt ans supérieure du petit couvent de Saint-Nicolas, sollicite encore un hectare de pré pour permettre la pâture d'une vache. M. de Beaucours se contente, cette fois, d'une obole de cent francs (cent francs-or, tout de même, la valeur de 60 journées de

travail !). Il avait, par ailleurs, déjà fait don à la Communauté de sa ferme de Kerbrun.

Si le problème scolaire recevait une première solution approchée en 1829, la question médicale ne marchait point du même pas. Depuis les jours lointains où le père du colonel avait eu l'intention, en 1787, d'installer à ses frais à Saint-Nicolas, Tailland, « chirurgien » (c'est-à-dire médecin dans le langage du temps), elle n'avait même pas avancé du tout. En 1833, notre village ne possédait pas encore de docteur (et cependant la population s'accroissait !) ; mais une sage-femme... à cheval, tout comme le Commis des Indirectes précité, et peut-être faisaient-ils parfois un bout de route ensemble, pour leurs missions respectives. Cette respectable dame spécialiste, Marie-Jeanne David, pendant qu'elle y était, procédait également aux vaccinations : économie de frais de déplacement ! Au surplus, dans notre enfance, il n'y avait encore à Saint-Nicolas qu'un « officier de santé » (M. Frouin) qui, sauf erreur, n'avait pas le titre de docteur en médecine. Si l'on mesure l'épanouissement d'une cité à l'accroissement numérique du corps médical, on conviendra que nous avons fait quelques progrès !

Mais la question importante entre toutes, parce qu'elle conditionne toutes les autres, pour le développement du pays, c'était évidemment celle des communications.

Nous avons vu où en était Saint-Nicolas, dans ce domaine, avant la Révolution et encore sous le Consulat et l'Empire. Nous avons lu que, en 1812, les chevaux de la région « n'avaient jamais vu de voiture ». Nous avons vu,

jusque vers 1830, au moment presque où les premiers chemins de fer apparaissaient en Angleterre, se promener à cheval les sage-femmes et les percepteurs, les facteurs et les notaires probablement aussi les membres du clergé. Depuis 1824 le courrier de Saint-Nicolas venait de Plésidy — à cheval aussi, naturellement — cependant que Rostrenen était desservi par... Pontivy. Le fait qu'à l'heure même où s'écrivent ces lignes on installe à Saint-Nicolas le quatrième bureau de poste depuis cent ans souligne avec force l'extraordinaire accroissement de notre petite « ville » (2).

Dans de telles conditions de voirie et de liaison, tout commerce demeurait paralysé. Un plan d'équipement s'imposait.

Au début du XIX^e siècle la route de Quintin à Saint-Nicolas ne passait pas par Corlay, mais par le Vieux Bourg, la hauteur cotée 300 au sud-est des menhirs de Kerfot (le « flibustier » où nous avons vu Hippolyte de Beaucours, en juin 1803, risquer l'enlèvement dans la boue), le Petit-Paris et Canihuel. Il semble bien que l'on cherchât surtout alors à cheminer par les hauts du terrain, en évitant autant que possible les lieux déserts et les bois propices aux embuscades : les souvenirs de la Chouannerie étaient encore frais, et nous avons souvent entendu dire autrefois — sans garantie d'authenticité, comme de juste — que, au début du

(2) Un bureau de poste fut créé à Saint-Nicolas en 1843, desservi, non plus par Guingamp et Plésidy, mais par Saint-Brieuc et Quintin. Il y a 50 ans, le bureau (c'était peut-être toujours le même) se trouvait dans la maison actuelle de M. J. Le Flour devant laquelle s'arrêtait chaque matin, venant de Quintin, la diligente du vieux L'Hélias. La postière s'appelait Mme Fay.

précédent siècle, on avait fini par arrêter dans les bois de Kergus les dernières bandes de « chauffeurs » (3).

Les Ponts et Chaussées se décidèrent à s'intéresser à la question ; la route actuelle de Quintin fut livrée en 1828. En 1869, la vieille route de Rostrenen fut, entre le bourg et Cusuliou, remplacée par le tracé actuel. La route de Guingamp et celle de Botoha abandonnèrent en 1873 ou 74 la redoutable grimpe de Kerséville, et pour celle de Botoha, la descente de Kerguinissec sur le Pont-Per, pour se développer sur un tracé plus facile. Notons en passant ce petit détail d'histoire locale : dans la montée de Kerséville une rectification, celle qui dessine un angle aigu devant la maison de M. Pierre Poul, fut aménagée en 1847 par la main-d'œuvre d'un « atelier de charité » constitué pour remédier à la misère résultant d'une année désastreuse. On reverra la même infortune et la même création d'ateliers (de « travail » cette fois) en 1853 où le maire écrit : « 500 bouches n'ont pas le pain du jour ».

Deux ans auparavant, en 1845, le chemin de Saint-Nicolas à Kerpert par la côte Saint-Joseph, Canac'h-Laëron (4), la futaie de Beau-

(3) D'après une carte de 1790 la route précitée se prolongeait sur Carhaix en ne traversant ni Botoha et Kergrist-Moëllou qu'elle laissait au Nord, ni Plounevez-Quintin et Maël-Carhaix qu'elle laissait au Sud. — Ce parti-pris d'éviter les agglomérations ne peut s'expliquer que par des impératifs topographiques, ou peut-être par la commodité d'emprunter par endroits le tracé de l'ancienne voie romaine.

(4) Canac'h Laëron, la crête des voleurs, des larrons, probablement parce que les voleurs de chevaux avaient coutume de signaler à des complices lointains leurs prises et l'envoi de celles-ci au moyen d'un feu allu-

cours et Locqueltas est terminé et classé : M. de Beaucours avait fait abandon du terrain nécessaire dans la traversée de ses propriétés (5).

Soit dit en passant à propos des « ateliers de travail » : le ruisseau qui vient des prairies du Rossil, traverse le bois du Pélem et descend ensuite par Pors-Robin fut aménagé par les soins de M. de Beaucours en 1859, au moyen des prisonniers de guerre autrichiens provenant de la campagne d'Italie (Solférino, etc...). Curieux destin qui, à un siècle d'intervalle, ramena à Saint-Nicolas, pour des travaux d'hydraulique, des prisonniers de guerre !

Quant à la route de Gouarec, elle ne fut empierrée qu'en 1828, les travaux payés sur le pied de 1 franc par journée d'homme, 1 fr. 50 par journée de cheval et 2 fr. 50 pour une paire de bœufs.

Nous avons parlé de Kerséville. Ce faubourg de Saint-Nicolas mérite une petite mention historique, ne serait-ce que pour fixer nos compatriotes qui l'ignorent ou l'ont oublié sur l'origine de son nom.

Kerséville est une création du colonel de Beaucours. Vers 1840 ou 50 il commença, pour

mé sur les hauteurs. L'usage à malheureusement déformé le nom en Canard-Clairon. Inutile de dire que ni ce volatile ni cet instrument militaire n'ont quoi que ce soit à voir avec la question. Ainsi s'altère le visage d'un pays...

(5) Qu'on veuille bien ne pas nous accuser de mauvais esprit si nous signalons que ce chemin n'est pas encore, 106 ans après, porté sur les plans cadastraux. Ceux-ci portent toujours le vieux chemin de Canac'h Laëron par le Kerhuel !

donner aux pauvres gens la possibilité de se loger sans avoir à acquérir le sol, à concéder des portions de terrains probablement en lande à l'époque — sous forme de domaines congéables. Toute la Basse-Bretagne — sauf la moitié est des Côtes-du-Nord — a bien connu ce mode de tenure, d'origine fort ancienne, selon lequel le propriétaire d'un terrain, ou *foncier* concédait, moyennant une faible redevance, à un *domanier* ou *colon* une terre nue, à charge pour le domanier d'édifier tous bâtiments et « superficies » (talus, etc...) à lui nécessaires, le bailleur (foncier) se réservant le droit de donner *congé*, sous condition de rembourser à son colon la valeur, à dire d'expert, des édifices et superficies. C'est le seul cas, sans doute, où une personne puisse construire sur un terrain ne lui appartenant pas.

Ce mode de tenure, forme la plus inférieure de la propriété, facilitait aux pauvres gens la construction d'un abri, même précaire. Par là il a certainement, dans le passé, facilité en Basse-Bretagne l'installation des familles, mais, par sa nature même, il est incontestablement une des causes de la médiocrité de nos bâtiments ruraux.

Le régime des domaines congéables donna lieu à maints abus, le foncier ayant évidemment intérêt à ne pas laisser son domanier, qui, au surplus, en eût été bien empêché, faute de moyens, construire des immeubles durables remboursables par lui à ce dernier. Très impopulaire en Bretagne à l'époque de la Révolution, il fut aboli en 1792 comme « féodal », rétabli en 1797. Il subsistait encore en Bretagne bretonnante il y a peu d'années.

Quoi qu'il en soit, dans le cas particulier, la mesure prise par M. de Beaucours eut un effet heureux puisqu'elle permettait à des familles sans ressources, moyennant le paiement d'une « rente convenancière » de 1 fr. ou 1 fr. 50 par an, dont le paiement n'était même pas réclamé, de se construire une « loge » ou une chaumière comme il en existait encore dans notre enfance à Kerséville, où il n'y avait pas six toits d'ardoise en tout.

Pourquoi ce nom de Kerséville ? C'est en mémoire de ses campagnes d'Espagne, (celle de 1808 sous Napoléon et celle de 1823) que le vieil officier de la Grande Armée avait baptisé sa création de ce vocable hispano-breton. Peut-être aussi par allusion au Barbier de Séville puisqu'il fit placer sur la boutique du barbier Jean Maro (Morvan) une enseigne où l'on pouvait lire :

Tremenader, deut d'am zi
Me ho kravigno tost :
Ar barber a grib vel a droc'h
Mez ne ra ket james a lost !

Traduction : Passant, entre en ma demeure,
Je te gratterai de près :
Le barbier peigne comme il rase
Mais ne laisse jamais de queue
(c'est-à-dire de touffe non coupée).

••

A côté de l'action personnelle de M. de Beaucours, il serait, certes, tout à fait injuste de ne pas mentionner celle de la municipalité. Tous nos maires surent être à la hauteur de leurs fonctions et des besoins d'une aggloméra-

tion qui se développait d'année en année, édifiant exemple pour ses voisines.

En 1855, M. Joachim Bahezre de Lanlay, étant maire, fut créée une « Société de secours mutuels et médicamenteux » dont chacun pouvait faire partie moyennant le versement d'une cotisation de 1 franc pour les citadins et 0 fr. 25 pour les ruraux. Une telle initiative, si en avance sur son temps, mérite d'être soulignée.

Les années passaient (6). Saint-Nicolas était devenu commune, et canton. Aux élections de 1855 et 1860 pour le Conseil municipal, le comte de Beaucours venait en tête des suffrages, mais son âge, sa santé, le fait qu'il habitait Versailles la majeure partie de l'année ne lui permettaient pas d'assumer les fonctions de maire et en 1860 c'est M. Jean Huchet du Guermeur, qui fut élu, précédant de peu dans les suffrages Guillaume Gueltas et Alexandre Jégou.

Restait à régler la question de paroisse, à clore à l'amiable, mais définitivement, le perpétuel débat avec Botoha.

Paroisse, Botoha l'était, nous le savons bien, depuis les temps les plus reculés, mais il y avait là, tout de même, une certaine carence

(6) En 1851 une femme de Kerpert, demeurant à Saint-Nicolas, eut son heure de célébrité locale : elle s'appelait Marie-Noëlle Le Goëffic, femme Gautier. Elle avait, à coups de fourche, dispersé une harde de loups. On l'appela l'héroïne de Kerpert. Nous avons sous les yeux la photographie d'un tableau d'ailleurs médiocre, qui la représente, armée d'une fourche à deux dents, vêtue d'un pantalon d'homme, d'une longue tunique serrée à la taille par un ceinturon militaire, et sur laquelle est épinglée la médaille qui récompensa sa bravoure.

de la « mamm parrouz » puisque, nous avons souligné le fait, ses recteurs étaient bien aises de trouver logement au Pélem ou au Kerhuel. Le presbytère actuel de Botoha ne date que de 1833 ; il avait simplement fallu 200 ans pour régler cette question élémentaire, les quatre paroisses tréviales (Lanrivain, Kérien, Canihuel et Sainte-Tréphine) n'ayant jamais réussi à se mettre d'accord sur une des deux solutions possibles : ou édifier à Botoha même un presbytère, ou allouer à son recteur ce que nous nommerions aujourd'hui une indemnité de logement.

La séparation des deux paroisses s'imposait. L'opération ne se fit pas sans douleur, en 1862 : grosse dispute au Conseil municipal sur les limites respectives à proposer : 9 voix dans un sens, 5 dans l'autre, 2 abstentions et un refus de voter. Nativité difficile d'une paroisse nouvelle !

Mais à une paroisse il faut une église, et le seul édifice religieux était la chapelle privée du Pélem, d'ailleurs insuffisante telle quelle dans son aménagement intérieur, puisqu'elle ne comportait ni fonts baptismaux, ni sacristie, ni bancs pour les fidèles.

Le comte de Beaucours n'avait pas manqué, il faut le dire, de mettre sa chapelle à la disposition du culte par bail emphytéotique de 99 ans du 29 septembre 1847 aux conditions suivantes : rente annuelle de 5 francs à verser par la fabrique ; réservation d'un banc à quatre places pour M. de Beaucours et ses représentants ; prière nominale maintenue à perpétuité chaque dimanche à la grand'messe ou à la messe matinale.

Saint-Nicolas étant devenue enfin paroisse en 1862, cette situation provisoire devait prendre fin. Par acte du 13 août 1870, M. de Beaucours fait donation à la commune de sa chapelle privée et « du petit terrain avoisinant », le tout estimé, pour l'enregistrement, 6 000 fr., par-devant MM. Saffray, adjoint ; Francis Huchet, notaire ; François Cabec, curé et Yves Le Mouël, vicaire. Une inscription en breton, au-dessus du porche, commémore cette donation. Par arrêté du 13 janvier 1871 seulement (les Administrations sont rarement aéro-dynamiques) le Préfet des Côtes-du-Nord en autorise l'acceptation. Il ne reste plus qu'à y faire les aménagements nécessaires au service paroissial, en particulier les tribunes et les fonts baptismaux où l'auteur de cette étude eut l'honneur de devenir un petit chrétien par le ministère de M. Ange Cosson, vicaire, à une date... qu'il ne paraît pas utile de préciser !...

Notons ici en passant que notre chère vieille église a subi déjà, depuis sa lointaine jeunesse, quelques transformations. Son clocher primitif était analogue à celui de la chapelle de Saint-Eloi, bien accordé au style et aux dimensions de l'édifice. Il ne contenait qu'une cloche (la moyenne) qui porte encore le nom de son parrain, Gilles de Quélen (7). En 1825

(7) Cette cloche porte l'inscription suivante : Par l'ordre de Messire Gilles de *Ruellan*, chevalier, seigneur du Pellen... avec les armoiries Quélen-Pellen. Il y a là une erreur d'orthographe évidente : la famille de *Ruellan* n'a jamais existé, et les armoiries lèvent toute espèce de doute ; il faut lire Quélen au lieu de *Ruellan*. Comment s'étonner, d'ailleurs, d'une erreur du fondeur de 1634, puisque, sur la grosse cloche,

ou 26, la foudre démolit l'élégante flèche. Le colonel de Beaucours se trouvait alors en Espagne, où il demeura en service de 1823 à 1828, comme commandant d'armes de la place de Pampelune. A son retour au pays, quand il vit de quoi l'initiative d'un homme de confiance mal inspiré avait, en son absence, coiffé sa chapelle, il entra, paraît-il, dans une sainte colère, et ne parla de rien de moins que de faire démolir cette regrettable superstructure, si mal adaptée au monument. Il recula sans doute devant la dépense, ou devant le scandale. Mais son idée primitive le poursuivit longtemps, et, sur la fin de sa vie en 1869 lui vint cette conception, stupéfiante chez un homme de sens aussi rassis, de décapiter la chapelle de Saint-Eloi pour coiffer de sa jolie flèche élancée l'église défavorisée de Saint-Nicolas. L'Administration préfectorale dut le faire renoncer à ce projet calamiteux, d'ailleurs irréalisable.

Précisons encore que la porte d'entrée principale de la chapelle était autrefois divisée en deux par une colonnette verticale, un « meneau ». Cette séparation, qui gênait évidemment la circulation, fut supprimée par M. l'abbé Cabec.

Pendant la Révolution, si, en 1790, la chapelle devait être encore ouverte, puisque nous trouvons une quittance de 12 livres pour *une année* de blanchissage des linges, elle ne tar-

nous lisons : « J'ai été nommée Nicolas-Elisa-Françoise par M. François Cabce (pour Cabec), curé, et Mlle Elisa Saffray — M. Francis Huchet du Guerneur, maire — Fondue à Ploermel par Frère Fulbert 1868 ».

da pas à être pillée (8) puis fermée au culte. On eut soin d'y recueillir le salpêtre, trop empressé à couvrir les murailles en notre pays humide et qui entraînait alors dans la fabrication de la poudre noire.

La splendide verrière (9), classée aujourd'hui monument historique et qui fait, à bon droit, l'admiration des visiteurs, échappa aux fureurs dévastatrices qui, malheureusement, n'épargnèrent point Saint-Eloi. Il n'y manquait qu'un tableau, celui de l'Ascension du Christ, qui fut restauré en 1883 par le maître verrier Merrer, de Lannion. Les tribunes sont l'œuvre de M. Guénanff, maître menuisier.

La question presbytère avait été réglée, pour Saint-Nicolas, par la construction, en 1845, sauf erreur, de l'immeuble actuel, sur un terrain très probablement donné par M. de Beaucours. Il faut noter que, dès 1824, M. Thierry étant maire, la décision avait été prise de bâtir un presbytère à Saint-Nicolas, vingt ans avant que Botoha, encore paroisse à cette époque, eût le sien. Ce qui prouve que la question du logement du recteur de la paroisse-mère n'était pas plus avancée qu'au XVIII^e siècle ! Le premier presbytère de Saint-Nicolas fut la petite maison qui touche l'actuel au midi.

(8) Dès 1789 la grande croix devant le Pélem avait été abattue et brûlée. Après le vote de la Constitution civile du clergé, un prêtre assermenté (juteur, comme on disait) fut mis à la tête de la paroisse. Il devait se rétracter publiquement dans la suite à la chapelle du Ruellou.

(9) L'étude détaillée de la verrière a paru dans le Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Tome LXVII, 1935.

Une paroisse ne demande pas seulement un presbytère, mais aussi, hélas ! un cimetière. Jusqu'à l'érection de notre localité en paroisse, les inhumations se faisaient à Bothoa. Les convois funèbres empruntaient le « hent ar c'horvou », le chemin des corps. Il y en avait peut-être plusieurs, car nous croyons que l'un au moins passait par Kerlojou, la croix de Stangverrien et le Pont-Per. Le cimetière de Saint-Nicolas, si vaste déjà, date de 1861-62. Dès 1860 le Conseil municipal avait voté un crédit de 300 fr. pour la construction du mur d'enceinte, et le comte de Beaucours en donnait, de son côté, 2 000 — au moins 200 000 de notre monnaie délabrée d'à présent. Cet homme de bien faisait, entre-temps, relever les calvaires détériorés, en particulier, en mai 1872, Kroaz Dom Heri, la croix de Kerc'h'lun et le piédestal de celle de Kerleouret.

Sa fille unique, Théodule, marquise de Monthon-Sémonville, princesse Umbriano, puis comtesse Cenci, étant morte sans postérité en 1847, il n'avait plus d'héritier direct et sa générosité naturelle pouvait ne connaître d'autres limites que celles d'une fortune considérable. Mais, si l'eau va à la rivière, elle en sort aussi sûrement. Sollicité de toutes parts pour les réparations d'églises en Bretagne, pour les Missions d'Orient, pour d'innombrables œuvres, il se sent par moments débordé et nous lisons dans une lettre de M. Jean Huchet, de l'écriture d'un homme de 87 ans, en date du 19 juillet 1873, cette phrase désabusée : « Une voix semble s'élever et crier : donnez, donnez encore, donnez toujours ! Mais la corne d'abondance pourrait tarir ». Il n'a plus alors que 18 mois à vivre.

Cependant un scrupule lui vient, le scrupule de n'avoir pas fait assez et de laisser cette voix crier dans le désert, et il ajoute : « Ce que j'ai écrit ci-dessus peut rester entre nous. Reconnaissant que le premier avantage d'avoir de la fortune c'est de l'employer à quelques bonnes œuvres... » Et, peu après, le 14 décembre 1873, il envoie d'avance à la paroisse cent francs pour les « Gras », comme on dit chez nous.

Cette même année, ce bienfaiteur modeste écrit encore à son ami Jean Huchet, notaire à Saint-Nicolas : « Je suis pénétré de reconnaissance envers Mgr... (évêque de Saint-Brieuc) d'avoir daigné mentionner quelque bien que je me suis efforcé de réaliser. Des soins, de la patience et l'aide de Dieu surtout nous ont procuré une situation utile à toute la paroisse. »

Son père, nous l'avons constaté, parlait un langage analogue. Le dernier des Loz de Beaucours était bien de sa lignée !

Il y a une justice supra-terrestre qui a dû payer déjà, au dernier cent, des charités comme celles-là ! (10).

(10) Nous n'en finirions pas s'il fallait énumérer toutes les générosités du Colonel de Beaucours, et aussi bien n'est-ce pas là notre propos. Mais signalons une lettre curieuse qu'il écrit le 28 mars 1831 à M. Huchet, maire de Botoha, à propos de l'habillement de la garde nationale réorganisée par le gouvernement de Louis-Philippe : « ...Je refuse l'habillement de deux hommes pour la Garde Nationale de la commune, mais je vous en accorde dix, à une condition cependant : c'est que vous me réserviez une onzième place, pour que, le cas échéant, je puisse prendre rang dans la colonne ...et je serai habillé ! » Et il habille ces dix gardes nationaux à ses frais.

Enfin, pour compléter notre petit tour de ville et joindre le matériel au spirituel, poussons jusqu'aux halles.

Les marchés, nous l'avons dit, furent longtemps la propriété de particuliers possesseurs du terrain ou des bâtiments, et qui les affermaient quand ils ne les exploitaient pas eux-mêmes. Nous avons vu à quelles discussions ce système aboutissait sous l'ancien régime.

En 1827 les halles de Saint-Nicolas (les anciennes) appartenaient encore à une Mme Guérin, de Corlay. Elles lui furent rachetées cette même année par la commune de Botoha. Les halles actuelles — du moins telles qu'elles étaient avant le Foyer rural — furent construites en 1861 par M. Chamaillart, de Rostrenen, qui déclara y avoir perdu 3 500 fr. et adressa au Conseil municipal une requête en dédommagement. Mais les édiles de Saint-Nicolas sont gens difficiles à rouler, et ceux de l'époque rejetèrent la plainte de l'entrepreneur, les lenteurs d'exécution leur semblant la cause principale de sa carence et de son déficit.



Le XIX^e siècle coulait doucement vers son embouchure, sans drames en somme, au regard du moins de ce que nous avons connu. La Révolution de 1848 avait peu marqué dans les campagnes de l'Ouest. A Saint-Nicolas on planta un arbre de la Liberté, en face du Pélem : c'était le deuxième en 50 ans, et au même endroit. Il n'eut pas le temps de vieillir.

La guerre de 1870 pesa davantage sur nos destins. Comme d'habitude la Bretagne fut en première page au Livre d'or des sacrifices, et

notre vieux cantique de N.-D. du Ruellou, composé en 1871 par le bon « Tad Mahé », qui était un P. Jésuite, en est encore imprégné. Assez nombreux aussi furent les gars de chez nous qui firent partie de l'« armée de Bretagne » que l'imprévoyance — ou la perfidie — du Gouvernement de la Défense Nationale laissa, dans l'hiver 70-71, sans armes et sans abri, s'enliser dans l'effroyable boue du camp de Conlie, entre Sillé-le-Guillaume et Le Mans, Kerfank, le camp de la Fange, comme disaient les rescapés. Étaient-ils donc dangereux au point de susciter pareille injurieuse méfiance, les mobilisés transis qui pataugeaient dans les terres labourées et dormaient sous leur mauvaise toile de tente traversée par la pluie ? Les prenait-on pour des « séparatistes », ces pauvres « nigous », comme disent les Parisiens, qui exhalaient leurs justes plaintes dans leur langue maternelle : « D'ar gêr d'ar gêr ! A la maison ! » Ce qu'un homme politique peu connaisseur de la Bretagne, comprenait à contre-sens, en répondant : « A la guerre ? Mais oui, mes braves, on va vous y envoyer, à la guerre, patientez ! » Plût au ciel, pour la France, qu'on les y eût envoyés à temps ! Nous avons entendu, jadis, ici même, bien des histoires de Kerfank racontées par les anciens...

« Sans drames », avons-nous écrit. Mais pas sans difficultés matérielles. La vie était austère dans notre campagne, le travail dur (batage au fléau, moisson à la faux ou à la faucille, etc...), l'alimentation maigre, les salaires minces. Veut-on savoir ce qu'en 1848 gagnait un manœuvre : 0 fr. 75 par jour, 4 fr. 40 par semaine, un « conducteur », 0 fr. 90 et 5 fr.

40 — moins qu'avant la Révolution... Par comparaison, la livre de farine valait 0 fr. 20, le quart du gain d'une journée (11).

Vers 1892, au moment de la grande crise agricole, un cultivateur de nos régions avait, après une longue étape à pied, ramené chez lui un poulain à vendre, n'en ayant pas trouvé plus de 25 francs.

Ce qui n'empêche pas les « plus de soixante » de s'écrier : « C'était le bon temps » ! Bien sûr ! C'est sa jeunesse qu'on regrette, à travers le temps passé ! (12).

(11) Nous ne pouvons ici nous livrer à une étude rétrospective des salaires et des prix, mais nos lecteurs seront peut-être intéressés de savoir qu'en 1774 10 livres de chandelle se payaient 5 livres 10 sols (en hiver une famille en consommait de 15 à 20 livres par mois), une pinte d'huile 3 livres, une livre de raisin 7 sols, par contre une livre de café 1 livre 8 sols et une de poivre 1 livre 02 : les produits coloniaux (sucre de canne, café, épices) coûtaient alors très cher.

Et ce détail amusant : le 25 août 1775, le moulin du Roudourou à Guingamp est affermé pour 300 livres par an, plus 12 canards et 14 douzaines d'anguilles à fournir le Mercredi des Cendres.

En 1781, si la journée d'ouvrier valait de 12 à 20 sols, en revanche le fermage de Canac'h Laëron n'était que de 35 livres par an — mais c'était peut-être là une simple rente convenancière. En 1825 le fermage de Stangverrien se montait à 125 fr.

(12) Rappelons pour fixer les souvenirs, que le Chemin de fer départemental Quintin-Rostrenen, par Saint-Nicolas, fut livré en 1907, grande date pour le pays ; la ligne de Saint-Nicolas à Guingamp commencée en 1913, retardée par la guerre, fut ouverte en 1922 et déposée en 1937. Pour 15 ans d'usage, sa construction avait massacré un des plus beaux sites de la région : le chaos de rochers de la vallée qui borde à l'ouest du Faodel.

CHAPITRE VI

Saint-Nicolas-du-Pélem pendant la guerre 1914-1918

...Vint le grand drame de 1914.

Les années dites de la « douceur de vivre » — avec beaucoup de réserves sur cette fameuse « douceur », car il faudrait, honnêtement, préciser pour qui la vie était soi-disant douce ! — les années de stabilité en tout cas, étaient révolues. On a pu dire avec raison que le XIX^e siècle finissait avec le crime de Serajevo, générateur de tant d'hécatombes, de misères, de bouleversements politiques et sociaux. Le tocsin dont, le 2 août du lointain été, la sonnerie lugubre annonçait aux Pélemois la mobilisation, tintait aussi le glas de tant de braves gars de chez nous dont les vertus nous ont, depuis, cruellement manqué. La commune de Saint-Nicolas répond 167 fois « Mort pour la Patrie » à l'appel funèbre des disparus, mêlés, au sein de la terre de France, aux 240 000 cadavres dont notre Bretagne de cultivateurs — donc de fantassins — a rempli le sillon sanglant des tranchées. Il n'est pas de famille pélemoise qui n'ait souffert dans sa chair ou dans son âme, qui n'ait consenti, dans la per-

sonne d'un enfant, de plusieurs parfois, le grand sacrifice nécessaire, le grand sacrifice de tout pour toujours. Il n'en est pas une non plus qui, aux premiers mois de l'interminable tragédie, n'ait apportée l'aide de sa charité et de sa compassion aux blessés des années sanglantes entre toutes : 1914 et 1915.

Dès le mois d'août 1914, en effet, au temps de l'Union Sacrée, sur la suggestion du regretté docteur Le Hénaff, maire, la création d'un hôpital auxiliaire de 20 lits fut envisagée, et, après autorisation du Préfet, réalisée dans le couvent des Sœurs, alors sous séquestre. La maison de la charité retournait ainsi à sa première destination. Un conseil d'administration fut constitué sous la présidence du comte de Boisboissel, et après la mort de celui-ci, survenue au Pélem le 11 août 1915, du comte de Carné, assisté de M. Cosson, curé, de M. Avril, instituteur, secrétaire, de M. Michel de Boisboissel, trésorier, de MM. Guyader et Pennehoat. Le dévoué docteur Le Hénaff en fut naturellement le médecin-chef, assurant gratuitement les soins et ne comptant jamais avec son temps et sa fatigue lorsqu'il s'agissait de ses chers blessés. Mme Legrand (bientôt veuve de guerre) et Mme Yves de Boisboissel, infirmières diplômées, secondées par Mmes et Mlles Le Hénaff, Pillouër, Le Rozec, Guérin de Vaugrente, assurèrent le service des blessés, tandis que Mme Le Bonniec se dévouait à la lingerie et Mme Le Béhec à la manutention. Mère St-Lucien et Mère St-Emilion prirent la direction matérielle de la maison, et Mme Marie-Joseph Bertrand assumait la lourde tâche de l'alimentation.

Jamais organisation ne fut à ce point œuvre commune. Tout Saint-Nicolas travailla à l'hôpital.

Le 9 septembre 1914, au lendemain de la bataille de la Marne, la formation recevait un premier envoi de 20 blessés, le 22 vingt autres encore, et le nombre des lits dut être porté à 30. En tout, jusqu'au mois de juin 1915, 168 blessés, représentant 7 458 journées d'hôpital, se succédèrent à Saint-Nicolas.

Puis la guerre évolua, la stabilisation des fronts permettant le groupement des blessés dans de grands centres hospitaliers, le Service de santé des armées décida la suppression des hôpitaux complémentaires, celui de Saint-Nicolas ferma.

La générosité des Pélemois ne s'était pas plus lassée que leur mains patientes et leur cœur compatissant.

Le premier président du conseil d'administration, ancien combattant et blessé de 70 avait quitté ce monde, endormi pour toujours au sein de sa vieille maison ; le bon docteur Le Hénaff devait le suivre à moins d'un an. La mort a consacré leurs deux noms. Là encore une page se tournait...

..

Cet essai historique peut désormais se clore ici. Les années suivantes sont d'hier, et nos concitoyens n'ont pas besoin qu'une mémoire, peut-être moins alerte que la leur, ravive des souvenirs encore frais.

Saint-Nicolas-du-Pélem a continué son ascension rapide. Il faudrait faire bien du chemin,

en Breiz-Izel et ailleurs, pour trouver l'exemple d'un développement aussi harmonieux et d'une volonté de vivre aussi puissante. Nous sommes des terriens, bien racinés dans leur sol, et si les Bretons passent pour têtus, c'est à nos yeux un éloge, car la ténacité est vertu. Les pierres prennent leur sens du fait qu'elles inscrivent en terre l'avenir.

Puisse un autre chroniqueur, quand la grande ombre nous aura depuis longtemps enveloppés tous pour jamais, donner une suite à cette petite histoire, et rappeler comment, en cent... et des années, une ville naquit d'un hameau !

YVES-MARIE,
COMTE DE BOISBOISSEL,
*Général de corps d'armée
des Troupes coloniales*

ANNEXES

ANNEXE I

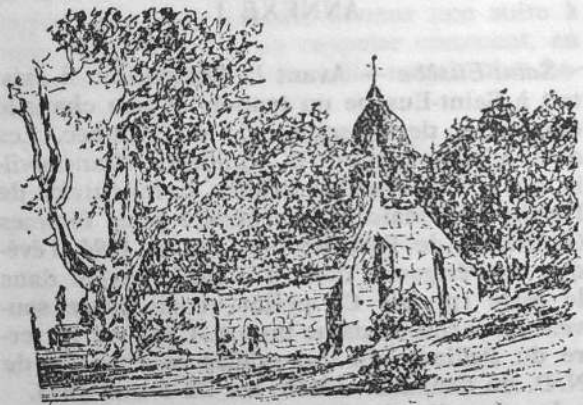
Saint-Eusèbe — Avant la Révolution, il existait à Saint-Eusèbe un manoir et une chapelle dépendant de la seigneurie du Pellinec. Les deux appartenaient à la famille de Francheville, qui a donné, en particulier, la fondatrice de l'œuvre des Maisons de retraite pour femmes (Catherine de Francheville), et, en 1694, l'évêque de Périgueux dont il a été question dans le texte (p. 16). Ce prélat venait assez souvent dans son domaine breton. C'est sur sa terre du Pellinec que fut édifiée la chapelle de N.-D. du Guiaudet. L'acte est du 5 mai 1695.

La chapelle de Saint-Eusèbe est à présent complètement en ruine ; seul demeure sur la façade, comme un témoin du passé, un écusson aux armes des Francheville : d'argent au chevron d'azur chargé de six billettes d'or. Il y a une quarantaine d'années l'autel et le mur du fond étaient encore debout.

Saint-Eusèbe était invoqué contre la rage et la fièvre. Il était honoré dans un pardon annuel.

Quant au manoir, il est devenu ferme et le chemin dallé qui le reliait au sanctuaire a disparu.

Kerlevenez (la « maison de la joie », l'asile du bonheur) était une terre noble, juveigneurie (apanage d'un juveigneur, d'un cadet) de la seigneurie du Pelinec, en Canihuel. D'une famille Le Scanff elle passe au XVI^e siècle dans celle de Talhouet de Kersevan, puis à Jacques Lestel, seigneur de la Boule, gentilhomme picard et compagnon de la Fontenelle. Plus heu-



Chapelle de N.-D. du Ruellou

reux que son cruel chef de bande, celui-ci reçut du roi Henri IV des lettres de rémission et échappa au supplice. Il est possible que le nom de Picardie, qui lui appartenait, vienne de l'origine de Lestel (Picar-ty, maison du Picard).

En 1691 Kerlevenez était aux Carmélites de Nazareth.

Lestaurec ou *Lestorec* appartient à une famille de ce nom avant d'être, en 1646, la proprié-

té de Catherine le Provost, veuve de François le Borgne.

Le Danouët fut aux La Garenne, puis aux Becmeur, vieille famille du pays (voir dans l'église de Botoha l'enfeu d'un Becmeur, seigneur de Locqueltas).

Du Kerhuel (qui devait s'orthographier Keruhel) qui appartenait aux Cloarec (Le Clerc) dès le XIV^e siècle et jusqu'au XVII^e, il a été fait mention dans le texte.

La chapelle de Notre-Dame du Ruellou — Nous en savons assez peu de chose. Sa construction, au XVI^e siècle serait la suite d'un vœu fait par un homme tombé sous les roues d'une charrette et sauvé miraculeusement. Elle fut donnée à la paroisse par la famille Jégouic en 1802. Le nom d'Alain le Roux qui se lit sur la « roue de fortune » est probablement celui du recteur de Botoha de 1583 à 1638.

Le Penquer appartenait en 1619 à Guillaume le Borgne.

Le Klandi tire peut-être son nom de Klanvti (maison de malades), maladrerie ou « kakouserie » (asile de lépreux = kakous). Nous trouvons fréquemment dans le vocabulaire breton les formes en *ti* ; Abati, Manati, Manac'h-ti, Peniti, Miniti, adoucie en Minihi.

ANNEXE II

Note au sujet des communes

Pour préciser certaines notions généralement un peu confuses dans les esprits, rappelons que les communes, à l'inverse des cantons, existaient avant la Révolution.

C'est Louis XIV qui, en 1692, institua les maires, alors nommés par le roi, à vie d'abord, ensuite pour trois ans. Suivant l'usage administratif de l'époque, ils étaient propriétaires de leur charge, qu'ils avaient achetée, et dont ils se remboursaient par les droits d'octroi et autres.

La Communauté de ville était un corps municipal composé de nobles, de bourgeois et de « notables ». Les *syndics*, nommés par le roi, étaient ses *procureurs* auprès de la municipalité. Ces termes de syndic et de procureur reviennent à chaque instant dans les textes du temps de la Révolution : il est bon d'en connaître le sens.

Le « Général de la paroisse » n'était pas un homme, encore moins un militaire, mais une assemblée consultative.

Le Sénéchal avait la délégation du pouvoir judiciaire.

L'Intendant de la province était le délégué, à cet échelon, du roi pour la justice, la police, les finances.

Le Commandant en chef de la province, remplaçant le Gouverneur souvent absent, détenait, lui, le pouvoir militaire.

Quand éclata la Révolution, le Commandant en chef de la Province de Bretagne, à Rennes, était le lieutenant-général comte de Thiard, l'intendant Bertrand de Molleville. Leur rôle fut très important, sinon très bénéfique, dans les événements de 1788-89.

ANNEXE III

Chronologie des maires de Botoha-Saint-Nicolas-du-Pélem depuis la Révolution

J.-M. Le Huérou	1790-1815
Pierre Morvan (destitué de ses fonctions)	1790-1815
Correc	1790-1815
Ruellan du Créhu	?
Hubert Thierry	1815-1830
Jean-Louis Huchet du Guermeur ..	1830-1848
Mathurin Daniel	1848-1852
Joachim Bahezre de Lanlay	1852-1860
Joseph Huchet	1860-1870
Guillaume Gueltas	1870-1873
Ruellan du Créhu, p. i.	1873-1876
Masson	1873-1876
J. Huchet	1876-1893
Daniel	1893-1900
Comte de Boisboissel	1900-1910
Le Hénaff	1910-1915
Hamonnic, p. i.	1915-1919
Le Bonniec	1919-1945
Le Coënt	1945-

ANNEXE IV

Chronologie des Recteurs de Botoha (d'après le cahier de paroisse)

Dom Et. Michon	1649-
Messire Maubuchon	1679-
Louis Le Gall (1)	1683-
Grégoire Raoult (3)	1690-
Kerauffret (commendataire)	1710-
de la Fruglaye	1711-
Gilles Lymon (2)	1715-1745
Caro	1712-1715
François-Marie du Bois de Poëlley	1745-1779
Gillard de Larc'hantel (2)..	1779-1786
Poho (2)	1786-
Le Guenanff	1787-
Le Gloanec (curé d'office)	1788-
Beubry	1804-
Alano (4)	1806-
Jégou (4)	1838-

(1) Compagnon du P. Maunoir qui prêcha une mission à Botoha. — (2) Habitaient le Kerhuel. — (3) Habita le Pélem et le Kerhuel. — (4) Sa tombe existe encore au cimetière de Botoha : « Ici repose Messire Mathurin Allano, décédé le 8 janvier 1828 à 81 ans d'âge et 57 de prêtrise. » De même pour M. Jégou : « Cy-gît le corps du vénérable Confesseur de la Foi Messire Claude Jégou, curé de Botoha, chanoine honoraire, d. c. d. à l'âge de 83 ans le (?) janvier 1865 (?) - « Bonum certamen certavi » (j'ai combattu le bon combat).

Daniel	1843-
Le Clec'h	1848-
Le Clec'h François	1861-
Conan	1871-
Colin	1874-
Le Coz	1876-
Gourhant	1877-1879
Le Denmat	1879-1885
Le Verre Guillaume (5) ..	1885-1911
Le Verre Yves	1911-1914
Camus	1914-1918
Le Coënt	1919-1932
Morellec	1932-1943
Serandour	1943-1951

(5) Constructeur de la nouvelle église de Botoha de 1894 à 1898.

ANNEXE V

Les Justices seigneuriales sous l'ancien régime

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de ceux qui voudront bien nous lire, le récit d'un banal incident de police, survenu il y a 162 ans, à l'aide de deux rapports dont pas une lettre ne s'est altérée. Plus vivants et plus instructifs qu'un cours de droit, ils font toucher du doigt le fonctionnement respectif des justices seigneuriales et des justices royales sous l'ancien régime. Nous rappellerons simplement qu'avant la Révolution il existait en France trois catégories de justices : seigneuriale, royale et ecclésiastique, ayant chacune leurs prisons, les dernières, prisons de l'Officialité, relevant des évêques. Les trois justices seigneuriales étaient la haute, la moyenne et la basse justice. Les signes visibles de ces justices étaient le pilori et le gibet, celui-ci à deux piliers pour le haut justicier, trois pour le châtelain, quatre pour le baron, six pour le comte, huit pour le duc. Il y avait en Bretagne 2 326 juridictions de cette nature, contre 25 prévôtés royaux et 25 présidiaux.

Lettre de M. Le Lepvrier de Kerfinit au marquis de Beaucours, seigneur du Pellen, datée de Quintin, 19 mai 1787 :

« Hier au soir les cavaliers de la maréchaussée ont constitué prisonniers à Quintin deux hommes transférés, sur la réquisition de vos juges, des prisons de Saint-Nicolas-du-Pélem. On s'est contenté, à Saint-Nicolas, de faire subir interrogatoire à ces deux hommes, accusés d'avoir, à la foire le 9 du courant, pris 120 livres dans la poche d'un particulier de Châtelaudren. Vos juges, n'ayant point eu la précaution de faire une information sommaire pendant qu'ils avaient les témoins sur les lieux, ce qui les eût autorisés à décréter sans frais le renvoi aux juges royaux, conformément à l'édit de 1772, auraient dû y suppléer par une information sur assignation, ce qu'ils n'ont pas fait, et, comme on ne peut renvoyer aux juges royaux qu'après le décret, l'information, dispendieuse attendu l'éloignement des témoins, qui doit la précéder, tomberait à la charge du domaine de Quintin, fardeau que je ne dois pas lui faire supporter.

Dans cette position, après avoir fait subir l'interrogatoire aux accusés, je me propose d'attendre l'honneur de votre réponse afin de savoir si votre avis sera de les faire renvoyer à vos juges, ce qui deviendra encore dispendieux, ou de nous autoriser à instruire contre eux jusqu'au décret, aux dépens de vos domaines, auquel cas vous donnerez ordre à M. du Créhu (procurateur du marquis de Beaucours) ou vous m'autoriserez à faire cette avance en votre nom pour accélérer. »

Du même au même le 6 juin 1787 :

« Monsieur le Marquis — Je savais parfaitement que vous n'aviez que moyenne justice lorsque j'ai eu l'honneur de vous écrire le 19 mai dernier, mais j'ai toujours cru, et je crois encore, d'après Imbault et Jousse, que le moyen justicier doit instruire jusqu'au décret inclusivement. D'après l'interrogatoire que j'ai fait subir aux deux transférés je me suis aperçu que j'avais pris la liberté de vous écrire trop précipitamment. L'idée que je m'étais faite du crime de ces deux hommes, d'après le rapport des cavaliers qui voient toujours noir me détermina à vous occasionner une petite tracasserie dont je vous fais mes excuses.

Un homme qui se prétend volé saisit, à l'instant qu'il s'en aperçoit, deux particuliers au hasard. Cet acte occasionne une rumeur ; on conduit ces particuliers devant les juges, on les fouille, on ne les trouve pas saisis de l'argent prétendu volé, et voilà tout le crime de ces gens. Depuis qu'ils sont en prison à Quintin personne ne s'est présenté pour les accuser, pas même le prétendu dévalisé. Ainsi, le crime ne paraissant que chimérique, l'intention des juges est de les élargir. Si vous jugez que cette affaire de filouterie non constatée doit avoir d'autres suites, je vous supplie de m'envoyer vos ordres, et cela, s'il vous plaît, poste pour poste, afin de ne pas laisser ces malheureux languir en prison : ces deux hommes ont des professions... »

Suite de la même affaire :

M. Gourlay de Kervizien à l'Avocat général de Beaucours, 30 mai 1787.

« Monsieur, comme vous n'avez pas de procureur fiscal à Saint-Nicolas en titre d'office M. du Créhu m'a fait passer la lettre que vous vous êtes donné la peine d'écrire à celui qui en fait les fonctions, afin d'y répondre.

D'abord, Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire observer que, réduit fort bas par une fièvre fort opiniâtre, je fus sur le point de ne pas me trouver à la foire de Saint-Nicolas. J'y fus cependant, poussé par l'intérêt public. On vint me trouver pour le vol dont est cas, et, d'après quelques interrogats (sic), je vis que, ce crime qui me paraissait commis par ceux qui en étaient accusés, étant avéré, et je déclarai à M. de Morlac (?), exempt à Quintin, que ce crime était de la compétence des juges de Quintin comme juges criminels de l'endroit et je le priai en même temps de s'en charger. Il les fit mettre en prison par ses cavaliers, après la fouille qui fut faite, et je croyais qu'il les aurait amenés à Quintin. Point du tout ! Il leur fit ôter les menottes qu'il leur avait fait mettre. J'en fus prévenu, et, comme la prison de l'endroit n'est point sûre, je leur fis mettre les fers. Le lendemain je les interrogeai, et, sur les conclusions de M. le Faucheur faisait pour le fiscq, qui tendaient au renvoi, je l'ordonnai. J'écrivis à M. du Mourier (?) les jours après, et je lui fis mes plaintes de l'insistance de son maréchal des logis de Quintin, pour n'avoir pas voulu nous débarrasser de gens pris à la clameur publique, dont l'un était

(déserteur ?), et qui, conséquemment, était de la compétence des juges prévôts. Il me répondit que puisque nous avions interrogé les accusés, nous avions, par là, prévenu la prévôté, et que les gens de Quintin ne pouvaient plus s'en charger qu'aux fins d'un réquisitoire des juges du lieu du délit. On l'a donné, ce réquisitoire, et les cavaliers vinrent les prendre avec la procédure et les ont remis à Quintin.

Nous eussions pu informer et décréter ces accusés, c'est vrai, mais, Monsieur, l'article 5 de la loi du 5 février 1731, et, je crois, les dispositions de l'édit de 1772, s'exprimant en termes qui ne nous en font point une loi formelle, c'est une compétence qu'on attribue aux juges pour l'intérêt public par les termes : peuvent interroger, informer et décréter, etc... A l'égard des faits, il est certain que les témoins sont beaucoup plus proches de Quintin que de Saint-Nicolas, par rapport à la translation des prisonniers. En un mot, mon état, qui n'était rien moins que bien, et qui n'est pas beaucoup amélioré aujourd'hui, joint à l'envie de vous éviter des frais, tout cela m'a engagé à ordonner le renvoi aux juges royaux, faute justiciers et faute juges compétents pour faire leur procès à ces gens. Ils ont même liberté de les renvoyer aux juges royaux, et, après l'information, l'interrogatoire et le décret, ils peuvent les leur envoyer. Au reste, si on me les envoie, je permettrai d'informer, et, si la preuve est suffisante, je déciderai. »

« ...Poursuivant notre commission (après prise de possession du manoir), nous nous sommes rendus près de la chapelle du dit manoir, dédiée à Saint Joseph... laquelle, ayant été ouverte par le dit sieur Ruellan du Créhu, nous y avons entré et fait passer le dit sieur du Créhu dans le banc accoudouër y étant, du côté de l'Évangile, qui s'y est mis à genouil et fait sa prière, s'est ensuite levé et assis au dit banc. En conséquence, nous l'y avons mis et induit réellement et corporellement pour le sieur marquis de Beaucours, après avoir circuité la dite chapelle bâtie en octogone irrégulier et y avoir fait les *signes* et *intersignes* dénottants une bonne et paisible possession sans opposition. »

Cérémonie analogue, prière comprise, en l'église paroissiale de Botoha, pour les droits « honorifiques » acquis par le marquis de Beaucours en cette église (droit de banc et droit d'armoiries au grand vitrail du maître-autel), mais là comme l'église est ouverte au culte public, les commissaires ne manquent pas d'y « adorer le Saint Sacrement ». Le régisseur dut ensuite « passer sur les quatre pierres tombales posées au cœur (sic) côté de l'Épître » et sur lesquelles était « assis le banc ». (Archives).

TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
CHAPITRE I. — Les temps anciens. — Le Moyen Age	7
CHAPITRE II. — Du XVI ^e siècle à la Révolution. — Le Pellen	11
CHAPITRE III. — La famille Loz de Beaucours ...	33
CHAPITRE IV. — La période révolutionnaire	57
CHAPITRE V. — Saint-Nicolas au XIX ^e siècle : l'es-sor	79
CHAPITRE VI. — Saint-Nicolas-du-Pélem pendant la Grande Guerre	103
ANNEXES	107

JABIER DES MATIÈRES

ACHEVE D'IMPRIMER
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE DUMAS
4, RUE GEORGES-DUPRE A SAINT-ETIENNE
LE 13 JANVIER 1967

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1967 — N° 19 722